

LE PARC
DU TALUCHET :
UN PROJET
AMBITIEUX SE
DESSINE DANS
L'OUEST
LAUSANNOIS !
Page 4

LES COULEURS
DU PLUS BEL ÂGE
Page 6

UNE COLLECTION
DE LIVRES
POUR L'OUEST
LAUSANNOIS
Page 7

LA DISTINCTION DE
L'OUEST PROMeut
(LA QUALITÉ ET) LA
CULTURE DU BÂTI
Page 8

UNE ASSOCIATION
POUR PARTAGER
LA FLAMME
ET L'ESPRIT DU
PRIX WAKKER 2011
Page 9

RECENSEMENT
DES PARCS
ET JARDINS
HISTORIQUES
Page 9

CONCEPT
D'ACCESSIBILITÉ
MULTIMODALE
À L'OUEST
LAUSANNOIS
(CAM-OL)
Page 10

RAPPORT DE
GESTION SDOL
2022



L'ANNÉE 2022 EN DATES CLÉS

18 JUIN

Démarrage officiel des travaux du Bus à haut niveau de service (BHNS) sur les territoires de Crissier, Prilly et Renens

25 – 26 JUIN

Festivités à l'occasion des 50 ans du Prix Wakker, organisées par Patrimoine suisse – Section vaudoise, à la Ferme des Tilleuls à Renens (page 9)

SEPTEMBRE

Publication des « Cahiers de l'Ouest » : *Le Rayon Vert* et *La Chocolaterie Perrier* (page 7)

25 SEPTEMBRE

Cap sur l'Ouest, la fête du district de l'Ouest lausannois en mobilité douce

29 SEPTEMBRE

Inauguration du saut-de-mouton CFF

16 NOVEMBRE

Présentation de l'avant-projet de l'image directrice du grand parc multifonctionnel Taluchet-Caudray-Censuy lors de portes ouvertes au public (pages 4–5)

26 NOVEMBRE

Cérémonie publique de remise de la *Distinction de l'Ouest 2022* à la Grande salle du Motty, à Ecublens (page 8)

26 NOVEMBRE

Publication du « Cahier de l'Ouest » : *Distinction de l'Ouest 2022* (page 7)

EN 2023

27 AVRIL – 7 MAI

Hyper Ouest dans les huit Communes de l'Ouest lausannois

1^{ER} NOVEMBRE

20 ans du bureau SDOL (page 6)

🐦 @OuestLausannois

📧 ouest-lausannois.ch/newsletter

IMPRESSUM

Rédaction : Benoît Biéler, directeur du Bureau SDOL / Joël Christin, responsable communication / Anne-Marie Mokrani, cheffe de projet / Cristina Ferrari, secrétaire / Marianne Martin, secrétaire / Jean-Christophe Boillat, délégué à la mobilité douce / Aymeric Sevestre, chef de projet des Axes forts pour l'Ouest lausannois.
Rédaction et édition : Belen Sampayo, Plates-Bandes communication.
Graphisme : www.atelierpoisson.ch. / Impression : Groux & Graph'style, mai 2023
Photo de couverture : Lausanne 64, à Renens © Thomas Brasey.

Jongler avec les échelles

S'il y a un exercice incontournable dans le cadre de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), c'est celui de la souplesse et de la mobilité d'esprit qui tend à nous affranchir de nombreux carcans. Ce n'est pas la frontière communale qui compte lorsqu'on développe un projet, mais sa fonction, son aire d'influence et ses bénéficiaires.

À chaque projet – et même à chaque étape de projet – correspond sa propre échelle, pour laquelle il faut encore croiser les disciplines. SDOL le permet pour appréhender le territoire dans son épaisseur.

Aux variations spatiales et à la transdisciplinarité, doit s'ajouter la possibilité de jongler avec les échelles temporelles. On n'échappe pas à l'actualité, notamment celle des chantiers en cours dont les habitantes et habitants de l'Ouest lausannois éprouvent la réalité. De l'autre côté, SDOL envisage des horizons lointains. La vision à long terme a par exemple permis la transformation bien dimensionnée et maîtrisée de la gare de Renens, dont l'utilité s'avère aujourd'hui encore plus cruciale que ce qu'on imaginait.

Entre ces extrêmes, la *Vision stratégique 2021 à 2026* offre un moyen terme permettant d'ajuster et de tenir le cap. Pour cette édition, la seconde du genre, une large réflexion incluant municipales et municipaux, syndiques, syndic et cheffes et chefs des services concernés a débouché sur sept axes prioritaires pour SDOL.

La mise en œuvre du Plan directeur intercommunal et l'établissement du Projet d'agglomération PALM 2025 y apparaissent en première ligne. Le climat et la mobilité y figurent également, au centre d'enjeux chaque jour plus saillants. Notre gouvernance, nos processus de travail, les outils et les plateformes d'échange sont aussi objets d'attention, tout comme la visibilité et la clarté des réflexions et actions intercommunales liées au territoire. L'identité de l'Ouest lausannois mérite d'être affirmée. La *Vision stratégique 2021 à 2026* exprime notamment la volonté de partager et de pouvoir mieux nous identifier à notre milieu de vie et à la qualité de son évolution qui nous tient à cœur.

La *Distinction de l'Ouest* ou « Les Cahiers de l'Ouest » contribuent à cette identité, comme le font d'autres initiatives, tel le festival *Hyper Ouest*, créé ce printemps, avec des spectacles pour toutes et tous, offrant des perspectives culturelles diverses et jetant avec bonheur une lumière inattendue sur des lieux insolites. Ces projets ne sont pas directement portés par SDOL, mais ils n'existeraient pas sans. Jongler avec les échelles, utiliser et marier des perspectives variées qui éclairent le territoire sous différents angles, c'est bien l'ADN de SDOL. Ces angles et ces échelles, à l'instar de la vision binoculaire, donnent accès à la profondeur des choses. Notre territoire ne peut être appréhendé que de manière multidimensionnelle.

C'est mon dernier édito pour *Éclairages*. Je suis heureuse de passer le relais de la présidence du groupe de pilotage SDOL à mon collègue syndic de Crissier, Laurent Bovay. Avoir pu contribuer à former, à entretenir et à transmettre, avec le Gropil SDOL, cette vision « octoculaire » qui confère tant de profondeur et de couleurs à la vision de l'Ouest lausannois est une chance. J'exprime ici ma reconnaissance à toutes les personnes impliquées dans cette aventure enthousiasmante, tout particulièrement au directeur et au personnel de SDOL et à mes collègues syndiques et syndic des huit Communes de l'Ouest lausannois.

Claudine Wyssa,
présidente du groupe
de pilotage SDOL.



LE PARC DU TALUCHET : UN PROJET AMBITIEUX SE DESSINE DANS L'OUEST LAUSANNOIS !

À cheval sur les communes de Chavannes-près-Renens et Renens, le site Taluchet-Caudray-Censuy est apparu comme un lieu stratégique pouvant accueillir un grand parc multifonctionnel qui agira comme un poumon de verdure en plein centre de l'Ouest lausannois. Actuellement au stade d'ébauche, le projet de ce parc se déploiera sur plusieurs années. Avant de pouvoir pleinement en profiter, zoom sur les premières étapes de ce projet prometteur.

Les enjeux climatiques et la dynamique de densification des villes renforcent la nécessité de redéfinir le rôle essentiel des aménagements verts en milieu urbain. Offrir un cadre de vie agréable, sécurisé et durable à toutes et tous est plus que jamais un besoin capital. Les Communes de Chavannes-près-Renens et Renens ont ainsi pour projet la création d'un vaste parc public au centre de leur territoire qui a fait l'objet, courant 2022, d'une étude.

Étendu entre la gare de Renens et les campus de l'UNIL et de l'EPFL, le périmètre d'étude Taluchet-Caudray-Censuy comprend le cimetière et la piscine de Renens, le bois du Caudray, la rivière la Mèbre, quelques maisons individuelles et des surfaces agricoles. Un emplacement vaste qui apparaît dès lors comme le lieu idéal pour développer des espaces verts de détente et de loisirs et répondre ainsi aux besoins d'une population en constante augmentation.

DES ÉTUDES TESTS À L'IMAGE DIRECTRICE

Les Communes de Chavannes-près-Renens et Renens ont souhaité, avec la collaboration de

la Direction générale de l'environnement (DGE) et l'appui technique du Bureau SDOL, partager une vision d'ensemble du secteur pour orienter au mieux le développement du parc.

Afin de questionner et d'analyser les qualités et les potentiels du site dans toute sa complexité, des études tests ont été mises sur pied. Ces études ont été menées par trois jeunes équipes composées d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Chacune d'entre elles a imaginé des solutions d'aménagements variées et innovantes pour le grand parc, répondant à la fois aux contraintes urbanistiques, paysagères, environnementales et de mobilité. Une quatrième équipe, mandatée pour réaliser la synthèse des trois études sous la forme d'une image directrice et d'un programme d'actions, dessinera précisément les contours et les principes d'aménagement du futur parc d'une superficie de 20 hectares. Véritable document de référence, l'image directrice accompagnera la réalisation du parc du Taluchet en identifiant les périmètres opérationnels, les acteurs concernés et les ressources nécessaires à sa concrétisation. En d'autres termes, il s'agit d'identifier aujourd'hui l'ensemble des conditions nécessaires pour

imaginer, conformément aux objectifs définis, le futur grand parc.

L'ESQUISSE DU PARC PRÉSENTÉE AU PUBLIC

Entre juin et novembre 2022, trois ateliers de restitution ont été organisés. Lors du premier atelier, chaque équipe mandatée a présenté son projet d'aménagement devant le Collège d'experts et le groupe décisionnel –représentant les Communes, le Canton et le Bureau SDOL– à l'aide de plans, de photomontages, de schémas, de croquis et de textes explicatifs. Le deuxième atelier a accueilli les Conseils communaux, les milieux associatifs, les propriétaires et exploitants concernés. Ils ont pu, à leur tour, prendre connaissance des différentes réflexions en cours et exprimer leur avis. Enfin, le dernier rendez-vous, ouvert aux habitant-e-s et aux riverain-e-s, a permis de dévoiler l'avant-projet de l'image directrice et d'en débattre.

Mais quels seront les contours du futur parc du Taluchet ? Le paysage et la biodiversité spécifiques des lieux seront préservés et renforcés. En effet, pour répondre de manière significative aux problématiques liées au réchauffement



Présentation de l'esquisse du parc lors d'un atelier de restitution.

climatique, développer des îlots de fraîcheur au cœur des villes est primordial. La présence de la Mèbre et du bois du Caudray y contribue de manière indéniable. Afin que les lieux vivent en toutes saisons, une partie des terrains de la piscine de Renens, aujourd'hui ouverts uniquement en période estivale, pourrait également être accessible aux promeneur-euse-s le reste de l'année. La praticabilité du parc devra elle aussi être consolidée. Pour déployer et pérenniser la valeur culturelle et sociale du site, l'idée de créer une résidence d'artistes et une buvette sur deux des parcelles existantes a été évoquée. L'actuelle pépinière poursuivra ses activités, mais pourrait, à terme, devenir une ferme urbaine.

Pour l'heure, toutes ces propositions doivent encore être vérifiées et évaluées avant qu'une proposition concrète soit portée devant les Conseils communaux de Chavannes et de Renens pour décision. Toutefois, le programme est alléchant et invite d'ores et déjà à se projeter et à rêver de futurs bons moments de détente... De quoi se réjouir des bienfaits de la randonnée, de la promenade ou des activités récréatives et sportives en plein air dans un espace vert vivifiant !



© TV - Teodon Weinger Architects



© DUD Architectes Paysagistes



© INTERVAL Paysage

Ces planches ont été réalisées par les trois jeunes bureaux mandatés pour les études tests. Elles ont été affichées et présentées lors du deuxième atelier de restitution.

À L'OUEST, DES PARCS !

L'Ouest lausannois dispose de nombreux parcs publics dits de proximité, répondant principalement à une logique de quartier, et répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Parmi eux, citons par exemple celui du parc de la Mèbre, à Crissier ou la promenade de Verdeaux, à Renens. Les principaux grands parcs, au rayonnement régional, sont situés en périphérie de l'aire urbaine tels La Plannaz, à Bussigny, Le Laviau, à Saint-Sulpice ou encore Montassé, à Crissier. Actuellement, aucun grand parc n'existe au cœur même du territoire de l'Ouest lausannois. Il s'agit là d'un réel manque que le futur parc du Taluchet viendra combler. À titre de comparaison, le dernier grand parc créé dans la région est celui de la Vallée de la Jeunesse, construit à la jonction des cimetières de Montoie et du Bois-de-Vaux, à Lausanne, dans les années 1960. Conçu comme une zone majoritairement dédiée aux loisirs, le site n'en demeure pas moins un trésor végétal et un paradis pour la faune... Une biodiversité riche, variée et préservée qui n'est pas sans rappeler l'un des objectifs principaux du futur parc du Taluchet !

LES COULEURS DU PLUS BEL ÂGE

Il y a 20 ans, le 1^{er} novembre 2003, s'ouvrait le Bureau SDOL. Les Communes du district le créaient pour accompagner la mise en œuvre du schéma directeur de l'Ouest lausannois qu'elles avaient élaboré de concert.

L'Ouest lausannois prenait en main son développement territorial et regardait par-delà les frontières communales pour considérer chaque projet à l'échelle de sa fonction plutôt que dans les seules limites communales.

Ce territoire suburbain, souvent dévalorisé, apparaissait dès lors sous un jour nouveau. Avec ses qualités d'ensemble, son paysage, ses grands axes de communication, il offrait la vue d'un potentiel extraordinaire, alors même que le district, créé en 2008, n'existait pas encore.

LA QUALITÉ COMME OBJECTIF

La concertation et la recherche d'une urbanisation de qualité étaient choisies comme moyen et comme but, rompant ainsi avec le développement un peu anarchique qui avait prévalu. Face aux enjeux de la démographie et de l'environnement, densifier et fabriquer la ville en coordination avec le développement des transports, autour des gares, devenaient des nécessités impérieuses afin de préserver la campagne et freiner l'augmentation du trafic due à l'étalement.

Lancer ce mouvement vers un développement commun et maîtrisé tout en valorisant les identités propres a nécessité des études et des collaborations multiples et transversales. C'est une démarche pionnière que les Communes de l'Ouest lausannois ont initiée avec SDOL. Une façon de penser la ville par-dessus les frontières communales. Un type de démarche qui s'est perpétuée par la suite, notamment dans les projets d'agglomération nés entre-temps.

Les chantiers ne sont pas apparus du jour au lendemain, mais quelques réalisations ont progressivement commencé à dessiner le tournant pris par l'Ouest lausannois. La plus marquante des premières années aura sans doute été la construction de la halte CFF de Prilly-Malley, débutée en décembre 2008 et suivie d'une inauguration en juin 2012.

FORTE DYNAMIQUE

L'Ouest lausannois évolue. Vite, mais dans le cadre d'une vision commune établie en prenant en compte la valeur existante autant que le potentiel d'un territoire caractérisé par une forte dynamique. Aujourd'hui, la halte de Prilly-Malley fait partie du paysage urbain comme si elle avait toujours été là. D'autres constructions ou aménagements, initiés dans cette même démarche, imposants ou discrets, mais toujours en lien avec ce qui les entoure, prennent petit à petit leur place dans la ville et les habitudes de ses habitant-e-s.

20 ans pour SDOL, c'est encore très jeune, 15 ans pour le district de l'Ouest lausannois, c'est encore l'adolescence, mais cela n'interdit pas un petit regard dans le rétroviseur.



HIER

MALLEY



BUSSIGNY – COCAGNE



RENEUS – ENTREPÔTS



RENEUS – GARE



CRISSIER – LENTILLIÈRES



CRISSIER – L'ORÉE



RENGES



© Franziska Werren, Jöbi Christin, Gilles Magnin, Ecoscan / Plarel, Renens

AUJOURD'HUI



UNE COLLECTION DE LIVRES POUR L'OUEST LAUSANNOIS

Trois volumes ont récemment été publiés à l'enseigne des « Cahiers de l'Ouest ». Ils portent désormais à sept le nombre d'ouvrages de la collection lancée en 2016 par l'association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 » (OLPW-2011) et publiée aux Éditions Infolio. Alignés dans la bibliothèque des curieux et des amoureux de ce territoire, on les distingue au premier coup d'œil. Les couvertures, aux tons affirmés et au papier légèrement gaufré, soulignent leur caractère et leur qualité de marqueurs d'une histoire unique : celle d'un Ouest lausannois qui se développe et se réinvente en continu depuis 20 ans sans se couper de son histoire et en valorisant sa richesse patrimoniale.

Cette série de livres s'imposait pour l'association, car l'intérêt et le détail de certaines études, travaux et réflexions qui accompagnent et étayent l'évolution territoriale en cours méritent davantage qu'une lecture par les seuls spécialistes de l'urbanisme et de l'aménagement. Les rendre accessibles en les illustrant et en allégeant le jargon technique permet de partager avec toutes et tous l'épaisseur contextuelle d'une histoire en train de se forger.

Directeur du Bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois, **Benoît Biéler** dépêche cette aventure éditoriale en répondant à quelques questions.

COMMENT SONT NÉS

« LES CAHIERS DE L'OUEST » ?

C'est une opportunité qui en est à l'origine. C'était en 2016. Nous avions une étude très intéressante de Bruno Marchand sur les ensembles bâtis de la fin du XX^e siècle dans l'Ouest lausannois. Mais le rapport était relativement technique et risquait de demeurer assez confidentiel. L'idée de lui donner une forme compatible avec une diffusion publique a constitué l'élément déclencheur. Une publication sous la forme d'un cahier plutôt que d'un livre à couverture épaisse a rapidement paru la plus adéquate. Elle permettait d'envisager une suite avec de nouvelles publications basées sur d'autres études susceptibles d'intéresser le public, en particulier les habitant-e-s de l'Ouest lausannois.

Y A-T-IL UN RYTHME DE PUBLICATION ?

Non, il n'y a pas de rythme imposé. Les parutions se font au gré des opportunités et des possibilités de monter chaque projet.

QUEL EST LE SUCCÈS DE LA COLLECTION ?

« Les Cahiers de l'Ouest » se trouvent dans toutes les bonnes librairies du monde. Les tirages varient entre 800 et 1500 exemplaires. Une partie est diffusée à l'interne des Communes. Certains titres ont un succès très rapide. Il ne reste par exemple plus qu'une dizaine d'exemplaires de *Malley, ville animale*.

QUEL EST LE PROCHAIN TITRE PRÉVU ET POUR QUAND ?

Nous ne savons pas encore. Le choix doit mûrir et le projet reste à élaborer, avec les ressources correspondantes à trouver. Pour ce qui est des sujets, nous disposons actuellement de plusieurs études intéressantes qui pourraient éventuellement entrer dans la collection. Il y en a par exemple une sur le secteur de la piscine de Renens, effectuée par le bureau 2b. Elle montre combien l'aspect d'ensemble et la typologie méritent d'être mis en valeur et offre une analyse riche d'éléments méconnus. L'étude ICOMOS, qui recense les parcs et jardins historiques publics et privés de l'Ouest lausannois, pourrait également être envisagée comme thème. Un autre sujet pourrait aussi être le patrimoine industriel du XX^e siècle de l'Ouest lausannois, si important pour l'identité de ce territoire. Les ressources nécessaires, tant en termes de travail que de moyens financiers assurés par l'association et des sponsors, limitent le rythme des publications.

COMMENT SE DÉROULE L'ÉDITION D'UN NUMÉRO DES « CAHIERS DE L'OUEST » ?

C'est souvent une proposition venant d'une ou de plusieurs Communes qui est faite à l'association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 »

pour qu'elle publie une étude ou une recherche à destination des habitant-e-s de l'Ouest lausannois et d'un public plus large. Si la décision est positive, l'association constitue un comité d'édition ad hoc qui comprend notamment les auteur-e-s de l'étude, les représentant-e-s des Communes concernées et parfois des expert-e-s. La matière, parfois, est alors travaillée, les textes issus de rapports techniques sont adaptés, réorganisés et richement illustrés. Des éclairages sont encore ajoutés, qui ouvrent des perspectives, font le lien avec des développements urbains spécifiques ou documentent simplement la matière. L'atelier Poisson nous accompagne sur la gestion des contenus, assure la maquette et la mise en page et les Éditions Infolio sont présentes jusqu'à la distribution qu'elles assurent.

« LES CAHIERS DE L'OUEST » ONT-ILS UNE LIGNE ÉDITORIALE DÉFINIE ?

Il s'agit de parler de l'Ouest lausannois, d'expliquer ce qui s'y passe du point de vue de l'évolution territoriale. Il peut y avoir une intention de documentation historique. Les sujets ont tous un lien avec un enjeu partagé dans l'Ouest lausannois. Par exemple, le Cahier *La Chocolaterie Perrier* parle d'histoire en évoquant la prospérité de l'industrie ouest-lausannoise à une certaine époque. Mais il parle avant tout du présent, des bâtiments et sites hérités qui influencent le développement et la morphologie urbaine et trouvent aujourd'hui de nouvelles affectations en continuant ainsi à façonner l'identité de l'Ouest lausannois.

QUI PEUT VOUS ENVOYER DES PROPOSITIONS ET QUELS SONT VOS CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Tout le monde peut faire des propositions. Dans les faits, ce sont le plus souvent des Communes qui voient l'intérêt particulier d'une étude et désirent la faire connaître. Le rythme d'édition reste mesuré et tributaire des moyens à disposition. Le comité de l'association commence par se prononcer avant qu'un budget soit établi et proposé. Les critères de sélection reposent sur les objectifs de l'association qui visent notamment à promouvoir un développement territorial harmonieux et à favoriser le développement d'une identité régionale.

LA LIGNE ÉDITORIALE DES « CAHIERS DE L'OUEST » A-T-ELLE ÉVOLUÉ AU COURS DU TEMPS ?

Les sujets des Cahiers sont relativement différents les uns des autres. Il s'agit chaque fois d'un cas particulier.

COMMENT EST FINANCÉE LA PUBLICATION ?

Une part du financement vient de l'association et des communes concernées. Pour chaque titre, des sponsors, le plus souvent liés au sujet, apportent leur soutien.

AVEZ-VOUS UNE ANECDOTE AU SUJET DES « CAHIERS DE L'OUEST » ?

À la différence des autres ouvrages, le papier de couverture de *Malley, ville animale* est gaufré en creux plutôt qu'en relief. Le moule a probablement été monté à l'envers. Ça ne se remarque pratiquement pas. Mais c'est justement le titre dont les exemplaires sont presque épuisés. Ça pourrait devenir un collector !



© atelierpoisson.ch



LA DISTINCTION DE L'OUEST PROMEUVE (LA QUALITÉ ET) LA CULTURE DU BÂTI

La *Distinction de l'Ouest* compte cinq nouveaux lauréats depuis novembre dernier. Les réalisations primées de l'édition 2022 s'ajoutent ainsi à celles de 2018 et forment avec elles un beau parcours patrimonial contemporain dans l'Ouest lausannois.

La *Distinction de l'Ouest*? Pour qui ne la connaîtrait pas encore, il s'agit d'un concours original à plusieurs titres. Lancée en 2017 par l'association « Ovest lausannois : Prix Wakker 2011 » et les Communes de l'Ouest lausannois, elle s'intéresse non pas à des projets, mais à des réalisations déjà achevées et mises en service depuis l'édition précédente. Des constructions toutes jeunes donc, qui viennent de subir leur épreuve du feu, celle du premier usage. Le concours ne se limite pas à une seule catégorie d'ouvrage. Aménagements paysagers urbains, réalisations de génie civil, bâtiments techniques peuvent y être jugés au même titre que des immeubles d'activités, de services ou de logements.

CONTEXTE PRIS EN COMPTE

La Distinction offre une vitrine sur le patrimoine ouest-lausannois de demain en train de prendre forme. Autre particularité essentielle : elle ne s'adresse pas seulement aux maîtres d'œuvre qui ont conçu, dessiné et réalisé les constructions, mais aussi aux maîtres d'ouvrage, à l'origine de chaque projet. Le geste architectural ou la prouesse d'ingénieur y sont considérés en fonction du contexte. La démarche du maître d'ouvrage, la pertinence du processus et la qualité qui en résulte font entièrement partie des critères du jury.

Dans ce concours, des objets aussi hétéroclites qu'une villa urbaine des années 1930 qui vient d'être transformée et le nouveau et impressionnant « saut-de-mouton » des voies CFF entre Prilly-Malley et Renens peuvent être comparés et évalués, chacun rapporté à son échelle, à son environnement et au projet qui l'a rendu possible.

UN CONTEXTE PROPICE AUX OUVRAGES DE QUALITÉ

Pas moins de 55 réalisations ont été présentées aux jurys lors des deux éditions cumulées de 2018 et de 2022. Ensemble, elles forment un impressionnant tableau de la qualité qui prend ses quartiers dans la ville ces dix dernières années. Parmi elles, 23 ont été nominées et méritent une attention particulière qui nous fait découvrir leur valeur et la finesse de leur intégration. Quant aux dix réalisations distinguées, cinq en 2018 et à nouveau cinq en 2022, elles portent une plaque qui les signale aux passant-e-s.

Par cette reconnaissance, la *Distinction de l'Ouest* permet de partager la culture du bâti. C'est essentiel avec la dynamique de développement que connaît le territoire ouest-lausannois. Prendre du recul et pouvoir échanger sur la valeur de ce qui se réalise dans ce paysage en mutation compte, tout comme la vision partagée que se donnent les huit Communes pour planifier à long terme avec la qualité comme cap. C'est dans ce même état d'esprit d'échange que la *Distinction de l'Ouest* a offert, lors de ses deux éditions passées, une rare opportunité pour le public d'assister à une partie des délibérations d'un jury de concours dans ce domaine, à l'occasion de portes ouvertes. Pour chacune des deux éditions, le rapport du jury a été édité sous forme de livre dans la collection « Les Cahiers de l'Ouest » (voir page 7).



Remise de la Distinction 2022, le 26 novembre, à Ecublens.

UNE ASSOCIATION POUR PARTAGER LA FLAMME ET L'ESPRIT DU PRIX WAKKER 2011

« Ovest lausannois : Prix Wakker 2011 », c'est sous ce nom qu'une association s'engage à promouvoir un développement territorial harmonieux et la qualité de vie dans l'Ouest lausannois. Elle fait ainsi résonner le message transmis par Patrimoine suisse lors de l'octroi du fameux Prix Wakker, en 2011, à l'ensemble des Communes à l'origine de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL).

C'était la première fois que la fameuse récompense revenait à un ensemble de Communes, plutôt qu'à une seule. Et en 2011, elle ne distinguait pas une réalisation achevée et prête à figurer sur une carte postale, mais une vision commune amorcée une dizaine d'années auparavant pour la valorisation urbanistique d'un territoire dont le développement rapide avait jusqu'alors manqué fortement de cohérence.

Patrimoine suisse saluait l'organisation mise en place et la dynamique de transformation visant à améliorer le cadre de vie des habitant-e-s et à renforcer l'esprit de quartier dans une région qui a priori ne projetait guère une image identitaire.

Cette dynamique continue à être entretenue par les Communes à travers SDOL. Et depuis sa création en 2017, l'association « Ovest

lausannois : Prix Wakker 2011 » permet de partager avec tout le monde l'ambition de qualité qui sous-tend cette démarche. Ouverte à toute personne physique ou morale depuis sa création en 2017, l'association est à l'origine de la collection « Les Cahiers de l'Ouest », du projet des micropayages ou encore de la *Distinction de l'Ouest* qui met en valeur la qualité de réalisations récentes.

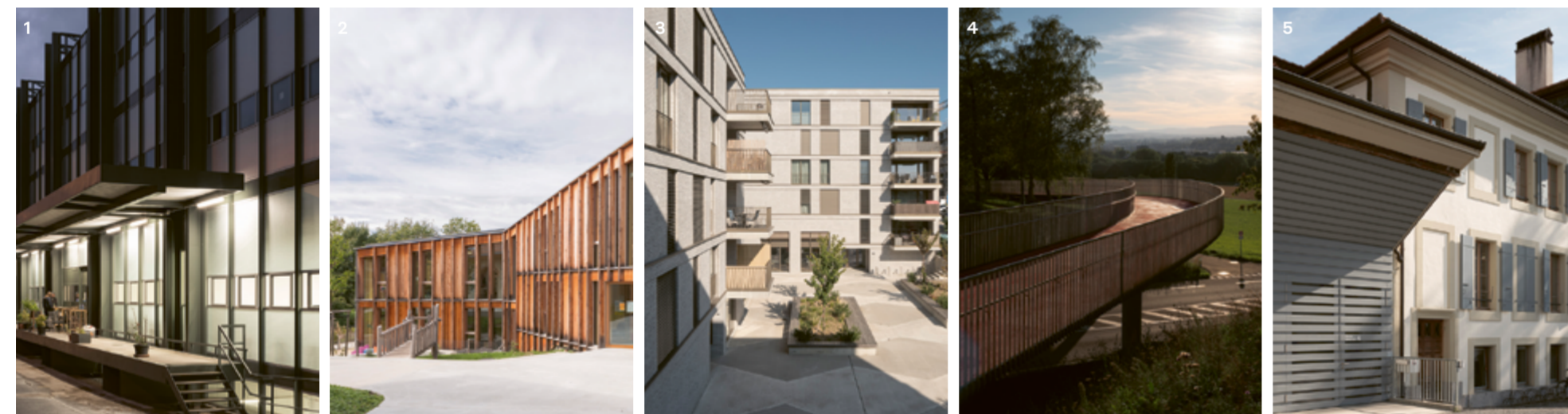
Elle encourage et soutient des actions qui favorisent le développement d'une identité régionale, préserve le patrimoine bâti et naturel, favorise la qualité du patrimoine futur et promeut les déplacements de proximité (mobilité douce). C'est à ce titre qu'elle a par exemple contribué au guide « À vélo dans l'Ouest » et à d'autres projets plébiscités par ses membres.

L'OUEST LAUSANNOIS A FÊTÉ LES 50 ANS DU FAMEUX PRIX

Encore davantage connu outre Sarine qu'en Suisse romande, le Prix Wakker a atteint l'âge vénérable de 50 ans. Les 25 et 26 juin 2022, le début du jubilé en terre vaudoise était célébré à la Ferme des Tilleuls, à Renens. Projections de courts-métrages, dont *Portraits et paysages de l'Ouest*, de Daniel Wyss et Nicolas Veuthey, visites guidées, carte blanche à la Fondation « Culture du bâti » étaient au programme, en plus de la partie officielle à laquelle participait l'association « Ovest lausannois : Prix Wakker 2011 ». Le 26 novembre dernier, c'est encore l'Ovest lausannois que Patrimoine suisse choisissait comme lieu pour clore les festivités qui ont célébré cet anniversaire tout au long de l'année en Suisse. À Ecublens, la journée a offert une balade commentée dans l'Ovest lausannois, une conférence du professeur Bruno Marchand, intitulée « Le paysage de la modernité », ainsi qu'une table ronde « Le Prix Wakker en Suisse romande : enjeux et perspectives ». Elle a aussi été l'occasion pour l'association « Ovest lausannois : Prix Wakker 2011 » de remettre la *Distinction de l'Ouest 2022* à cinq réalisations récentes remarquables, en présence de SIA Vaud, Fondation CUB, Archizoom et Tracés-Espazium.



Remise du Prix Wakker, le 18 juin 2011.



© SDOL / Thomas Brasey

CINQ RÉALISATIONS

Les cinq réalisations architecturales ou urbaines lauréates de la *Distinction de l'Ouest 2022* ont été mises en service entre 2017 et 2021 dans l'Ouest lausannois. Il s'agit de :

- 1 Lausanne 64, rénovation des anciens ateliers Mayer & Soutter, à Renens (rue de Lausanne 64).
- 2 Crèche Le Tournesol, rénovation d'un rural et réaménagement de jardins familiaux, à Renens (av. du Château 17).
- 3 Résidence Les Kharites, trois immeubles récents, à Bussigny (chemin Champ-Perrin 1-3-5).
- 4 Passerelle sur la route de la Pierre, construction pour la mobilité douce, à Ecublens.
- 5 Ferme des Tilleuls, restauration et réaffectation, à Renens (rue de Lausanne 52).



D - Distingues	A - Autres candidates
08 - La Cécile Le Tournesol	→ pp. 42-49
09 - La Ferme des Tilleuls	→ pp. 66-73
10 - Résidence Les Kharites	→ pp. 80-87
11 - Lausanne 64	→ pp. 34-41
12 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 60-67
13 - Complexe Sportif de la Fleur-de-Lys	→ p. 102
14 - La Loge de l'Épave	→ p. 100
15 - Logements Tiers	→ p. 101
16 - Centre de formation durable	→ p. 103
17 - Collège de l'École de la Santé	→ p. 104
18 - Habitat de l'École de la Santé	→ p. 105
19 - FAME Renens	→ p. 107

RECENSEMENT DES PARCS ET JARDINS HISTORIQUES

En 2011, l'identification des parcs et jardins dignes d'intérêt de l'Ouest lausannois a été réalisée dans le cadre du recensement des parcs et jardins historiques ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites). Dix ans plus tard, les Communes de l'Ouest lausannois ont décidé de procéder à une analyse qualitative et historique des objets recensés.

Entre juillet 2021 et juillet 2022, les recenseurs ont parcouru l'Ouest lausannois et ont visité les parcs et jardins jugés intéressants. Chaque propriétaire a été prévenu-e en amont de la démarche et de la visite. Des fiches détaillées ont été réalisées pour chaque objet examiné.

De la localisation du jardin sur un plan cadastral à ses usages actuels, son agencement et son évolution en passant par des photos et une identification des éléments structurants (végétal et construit) à protéger, toutes les informations utiles ont été renseignées. Puis, les municipales et municipaux des communes

concernées, les techniciennes et techniciens communaux et les spécialistes du paysage se sont réunis lors de séances d'expertise afin d'évaluer et noter chaque objet en fonction de ses qualités paysagères, historiques, sociales et culturelles. Le recensement ICOMOS de 2011 dénombreait 76 objets. La révision de 2021 en compte 91. Une information sera faite aux propriétaires concerné-e-s lorsque les résultats seront validés par les Municipalités.

Un premier pas dans la préservation du « patrimoine vert » qui contribue à l'identité de l'Ouest lausannois.



Vue d'un jardin, à Ecublens (Ch. de Crausaz).



Château de Bussigny.

CONCEPT D'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE À L'OUEST LAUSANNOIS (CAM-OL)

La mobilité est l'un des principaux enjeux pour le développement de l'Ouest lausannois. Cela a été réaffirmé par les syndiques et syndics des huit Communes dans leur « Vision stratégique 2021 à 2026 » et est au cœur du travail de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL).

En collaboration avec le Canton, les Communes de l'Ouest lausannois ont élaboré un Concept d'accessibilité multimodale à l'Ouest lausannois (CAM-OL) pour donner une vision globale de l'évolution de la mobilité dans l'Ouest lausannois au-delà de 2035, tenant compte à la fois du développement des transports publics et de la mobilité douce et de la réorganisation du réseau routier. Cette étude cherchait à compléter les planifications entreprises en identifiant les éventuelles lacunes, ainsi que les opportunités créées par la conjonction des nombreux projets en cours et à venir. Elle s'inscrivait également dans la foulée du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDI-OL), entré en vigueur en 2021. Le CAM-OL a été soumis aux Municipalités en 2022. Elles ont pris acte de son contenu et se sont engagées à poursuivre les démarches destinées à concrétiser les intentions formulées dans le document.

Historiquement, la planification des routes et des réseaux de mobilité adaptait l'offre par rapport à la demande. Il s'avère aujourd'hui de plus en plus vital de changer de dynamique. Si le territoire est appelé à se développer, le trafic ne doit pas augmenter en conséquence.

En effet, en vertu d'objectifs locaux de qualité de vie, de partage de l'espace public au profit des usagères et des usagers les plus vulnérables ou d'objectifs plus globaux liés au climat, le paradigme des planifications des réseaux de mobilité doit être revu : la demande doit s'adapter à l'offre disponible.

Le concept d'accessibilité doit permettre d'absorber la croissance du nombre de déplacements, sans augmenter le trafic automobile (orientation stratégique 7 du PDI-OL). Pour cela, six leviers ont été identifiés et sont mis à contribution :

- Intégration des stratégies d'urbanisme pour limiter les distances à parcourir (ville des courtes distances);
- Constitution d'un réseau cyclable sécurisé, continu et confortable;
- Construction d'un réseau de transport public compétitif;
- Organisation des réseaux par la redistribution spatiale des usagers TIM;
- Partage plus équilibré de l'espace public entre les modes de déplacements;
- Adaptation de l'offre en stationnement (public et privé) en cohérence avec les objectifs urbains et multimodaux.

Le CAM-OL a aussi permis d'affiner la hiérarchie du réseau routier de l'Ouest lausannois. Il s'agit de définir la « fonction » de chaque route et de chaque rue afin de différencier celles qui sont principalement destinées au trafic de celles essentiellement dédiées à la desserte des quartiers.

À l'avenir, le réseau principal d'agglomération routier se limitera aux axes en connexion immédiate avec les entrées ou sorties de l'agglomération, y compris les jonctions autoroutières. Le réseau principal urbain servira à relier les différentes polarités urbaines de l'Ouest lausannois. Il comprendra principalement les anciennes routes cantonales (RC1, RC151, RC 251, etc.). Le réseau de distribution permettra, comme son nom l'indique, de distribuer les usagères et usagers vers les poches urbaines des différentes communes. Ces axes garderont une fonction de trafic, mais des mesures accompagnatrices permettant d'apaiser les nuisances dues à la circulation automobile seront systématiquement à considérer (en fonction du contexte). Finalement, le réseau de desserte ainsi que l'ensemble des rues de quartier n'auront plus de fonction de trafic.

Le réseau de desserte ainsi que les rues de quartier sont les tronçons sur lesquels les possibilités de récupération de l'espace public en faveur de la mobilité et de l'espace paysager urbain sont les plus fortes. Chaque cas devra être envisagé localement pour évaluer les besoins et les contraintes, entre des mesures de modération du trafic légères et des mesures beaucoup plus fortes.

L'étude du CAM-OL a également identifié un certain nombre de tronçons sur lesquels une analyse plus fine devait être menée pour identifier les mesures complémentaires à prendre afin de mettre en place la hiérarchie routière, éviter le trafic de transit non souhaitable et tirer parti des opportunités liées à la réorganisation du réseau routier. Ces mesures devant encore être étudiées, il s'agit uniquement à ce stade d'identifier les secteurs à traiter.

L'application de ce concept au territoire, en comparaison des mesures déjà entreprises et identifiées par les différentes planifications à différentes échelles (PALM, projets locaux...), permet de relever 12 mesures à entreprendre pour parfaire la bonne organisation des flux à l'horizon 2035. Ces mesures sont majoritairement liées aux pressions du trafic qu'il

est nécessaire d'anticiper aux entrées de l'agglomération (en lien avec le réseau d'agglomération), mais mettent également en lumière certaines opportunités à saisir en matière de requalification d'axe ou de secteur.

Les suites à donner à ces études sont entre les mains des Communes comme porteuses des projets à entreprendre sur leur territoire. Il s'agit finalement du maillon essentiel pour l'application de mesures qui touchent principalement à des enjeux de qualité de vie urbaine, de favorisation des modes doux pour les riverains et les riverains et les usagères et usagers locaux de ces centralités, de préservation d'un environnement urbain sensible, de requalification urbaine et paysagère du territoire et de limitation des nuisances du trafic.



Rue fermée au trafic à l'occasion de Cap sur l'Ouest.

DE NOUVELLES RÈGLES POUR LES ZONES 30 ET LES ZONES DE RENCONTRE

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de l'État de Vaud a publié une directive sur la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre faisant suite à la modification des bases légales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023*. De nouvelles possibilités de création de zones 30 sont désormais offertes.

En règle générale, en traversée de localité, la limitation de vitesse est de 50 km/h sur l'ensemble du réseau (art. 4a al. 1 let. a OCR). À l'intérieur de cette limitation générale de vitesse, il est cependant possible d'instaurer trois sortes de zones :

- des zones 30;
- des zones de rencontre;
- des zones piétonnes.

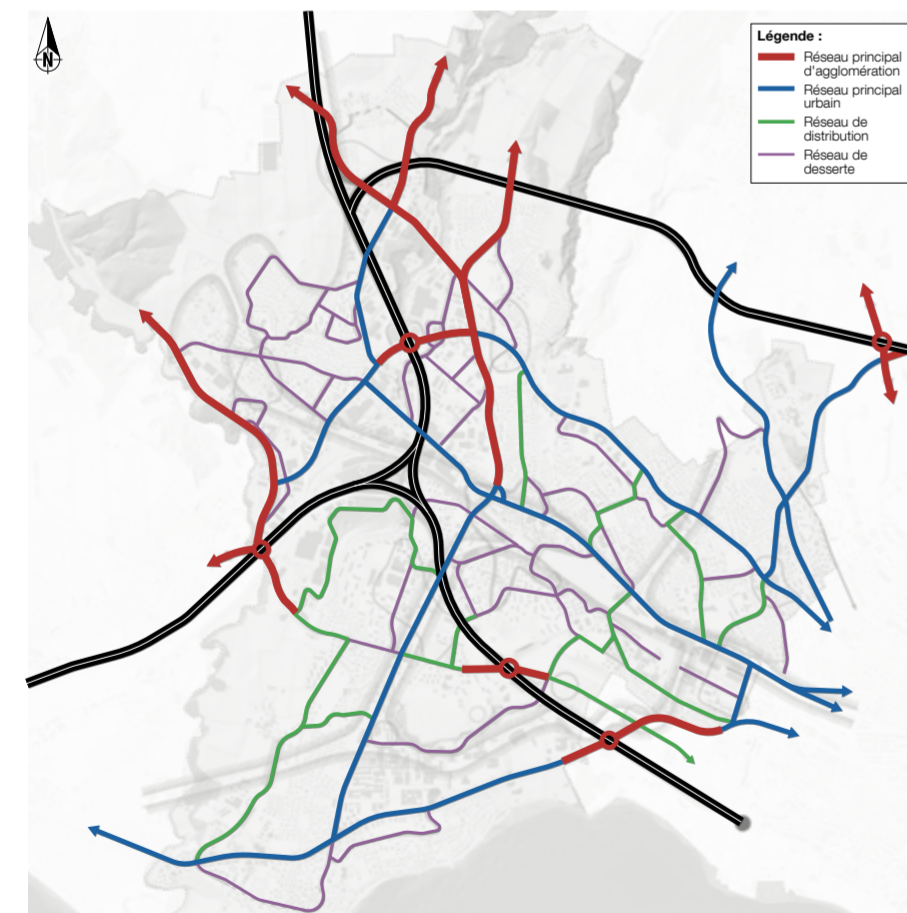
Les zones 30, les zones de rencontre et les zones piétonnes ne sont admises que sur les « routes secondaires non affectées à la circulation générale », soit sur le réseau de desserte ainsi que dans les rues de quartier suivant la hiérarchie du réseau routier de l'Ouest lausannois. Selon la directive, la procédure pour la mise en place de ces trois sortes de zones est fortement simplifiée dès cette année (voir ci-contre).

Par ailleurs, en fonction de certains critères et à condition que le tronçon concerné se trouve en traversée de localité et avec la présence de zones 30 attenantes, il est désormais également possible d'intégrer un tronçon de « route affectée à la circulation générale » (réseau principal ou réseau de distribution) dans une zone 30. Dans ce cas :

- ce tronçon de route reste prioritaire sur le reste du réseau même en étant intégré dans une zone 30 (conservation des cédez-le-passage, stops ou trottoirs traversants attenants);
- les entrées et sorties de la zone 30 doivent être aménagées de manière à mettre en évidence le changement de régime de vitesse (effet de portes);
- il est possible de conserver des passages pour piétons conformes aux normes en vigueur sur ce tronçon de route ainsi que sur les débouchés attenants.

* Il s'agit notamment de la modification de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR; RS 741.21) ainsi que de l'Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre (OZ30; RS 741.213.3).

HIÉRARCHIE DE RÉSEAU ROUTIER

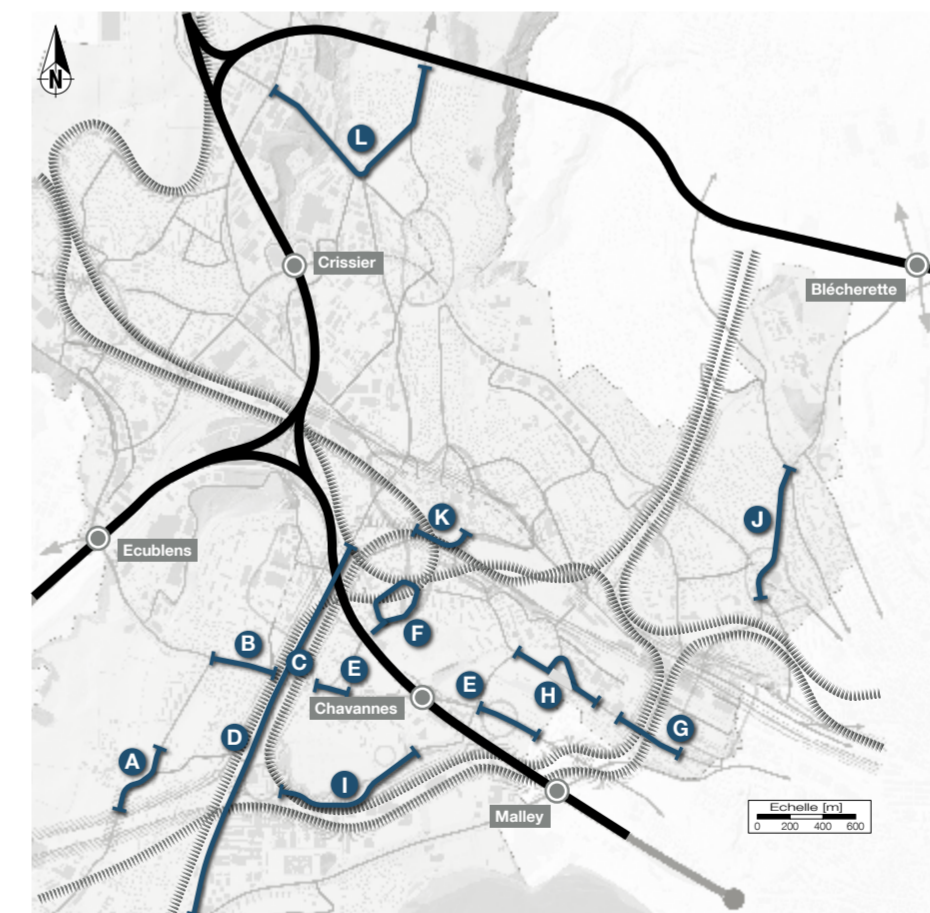


Carte de la hiérarchie du réseau routier de l'Ouest lausannois à l'horizon 2035. Version actualisée de celle du PDI-OL.

FONCTION	ÉCHELLE	CARACTÈRE ROUTIER	NIVEAU HIÉRARCHIQUE
RELIER	Hors agglo.	[Large downward arrow]	[Red line]
	Agglomération		[Blue wavy line]
DISTRIBUER	Commune		[Green wavy line]
	Quartier		[Purple wavy line]

- Réseau principal d'agglomération
- Réseau principal urbain
- Réseau de distribution
- Réseau de desserte
- Fonction trafic
- Fonction accessibilité

SECTEURS À TRAITER (MESURES)



Tronçons sur lesquels une analyse plus fine devra être menée.

Modération

Contrôle d'accès

Modification du nombre de voies

Plan de circulation

Coupure

PAS DE MESURE
MESURE FORTE

curseur à placer au cas par cas sur le réseau de desserte et les rues de quartier.



© graphisme: www.atelier-poisson.ch carte: Swisstopo

OUEST LAUSANNOIS

STRATÉGIE & DÉVELOPPEMENT
DE L'OUEST LAUSANNOIS
Rue de Lausanne 35 Case postale 1020 Renens 1
021 632 71 60 sdol@ouest-lausannois.ch
www.ouest-lausannois.ch Twitter @OuestLausannois

 OUEST
LAUSANNOIS
RAPPORT
DE GESTION
2022

L'OUEST LAUSANNOIS : HUIT COMMUNES, UN TERRITOIRE, UNE VISION PARTAGÉE

Depuis près de vingt ans, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix conçoivent ensemble leur avenir territorial et urbain à travers l'entité Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL). En collaboration avec le Canton, les huit Communes agissent pour guider leur développement territorial de façon concertée et cohérente.

En 2021, les Communes se sont dotées d'un Plan Directeur intercommunal (PDi-OL), adopté successivement par les Conseils communaux et le Conseil général du district, puis approuvé par le Conseil d'État vaudois. Ce document précurseur offre une vision partagée du territoire à l'horizon 2040. Fruit d'une concertation continue, il ouvre la possibilité d'une nouvelle génération de projets sur lesquels les Conseils et la population auront à se prononcer dans les prochaines années. Les espaces verts, la mobilité, l'énergie ou encore l'accueil des activités économiques ainsi que beaucoup d'autres trésors et ressources de l'Ouest lausannois en bénéficieront, dans la recherche constante d'un développement harmonieux. Avec ce nouveau plan directeur, et fort de ses 80'000 habitant·e·s, l'Ouest lausannois sait où il va et poursuit la voie de la collaboration intercommunale. Il dispose d'un socle légal permettant à chaque Commune d'aborder les questions territoriales avec des objectifs communs, en cohérence avec les enjeux du district et avec l'appui des autres Communes.

MISSION

L'entité SDOL a pour mission de développer, par un processus continu et itératif, une vision et une planification globales, interdisciplinaires, partagées et dynamiques du développement urbain de l'Ouest lausannois. Ses travaux – menés de façon subsidiaire aux Communes à l'échelle régionale et intercommunale – contribuent à une identité collective et à la qualité de vie des habitant·e·s, en répondant aux politiques cantonales de densification et de respect de l'environnement. Urbanisme, mobilité, paysage, environnement et énergie, logement et activités, patrimoine et identité régionale constituent ses domaines d'activités. SDOL représente aussi les Communes de l'Ouest lausannois au sein des organes du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

STRUCTURE ET ORGANISATION

Trois organes principaux sont au cœur de SDOL et assument l'accomplissement de sa mission : le Groupe de pilotage, la Cellule de pilotage technique et le Bureau.

GROUPE DE PILOTAGE (GROPIL)

Le Gropil constitue l'organe suprême de SDOL. Composé des syndics et syndicats des huit Communes et, avec voix consultative, des membres de la direction des services cantonaux concernés ainsi que du directeur du Bureau SDOL, il assume la responsabilité des études et projets, de la gestion des finances, du personnel et de l'administration. Il décide des propositions à soumettre aux Municipalités et aux services cantonaux.

La composition du Gropil est la suivante :

Communes : C. Wyssa, présidente du Gropil, syndique de Bussigny / J.-F. Clément, vice-président du Gropil, syndic de Renens / L. Bovay, syndic de Crissier / G. Cherix, syndic de Villars-Ste-Croix / É. Dubuis, syndic de St-Sulpice / A. Gillièron, syndic de Prilly / L. Laabar, syndique de Chavannes-près-Renens / Ch. Maeder, syndic d'Ecublens / B. Biéler, directeur du Bureau SDOL.

État de Vaud : A. Rabinovich, DGTL, DITS / F. Molina, DGMR, DCIRH / S. Logean, SPEI, DEIEP / S. Rodriguez, directeur, DGE, DJES.

Invité·e·s : T. Amy, président de Lausanne Région / A. Radaelli, secrétaire générale de Lausanne Région / M. Gäumann, vice-président pour les opérations, EPFL / B. Frund, vice-recteur UNIL / J. Christin, responsable communication du Bureau SDOL / M. Martin et C. Ferrari, secrétaires du Bureau SDOL.

En 2022, le Gropil s'est réuni lors de cinq séances et s'est rendu à Lyon dans le cadre d'un voyage d'étude.

LA CELLULE DE PILOTAGE TECHNIQUE (CPT)

La CPT est l'organe de direction technique de SDOL. Composée des responsables communales et communales de l'urbanisme, de représentant·e·s des services cantonaux ou de leurs suppléant·e·s et du Bureau SDOL, elle assure la coordination opérationnelle entre communes ainsi qu'avec l'administration cantonale. La CPT veille à la qualité et à la cohérence technique des études intercommunales. Elle s'exprime par ailleurs sur l'opportunité et la conformité au PALM des dossiers à enjeu régional. En 2022, la CPT s'est réunie lors de neuf séances.

LE BUREAU SDOL

Le Bureau SDOL assume le fonctionnement de l'entité SDOL et rend des comptes au Gropil. Il est administrativement rattaché à la Ville de Renens, à laquelle les sept autres Communes délèguent certaines de leurs attributions pour l'accomplissement de tâches juridiques, administratives et organisationnelles liées à la mission de SDOL.

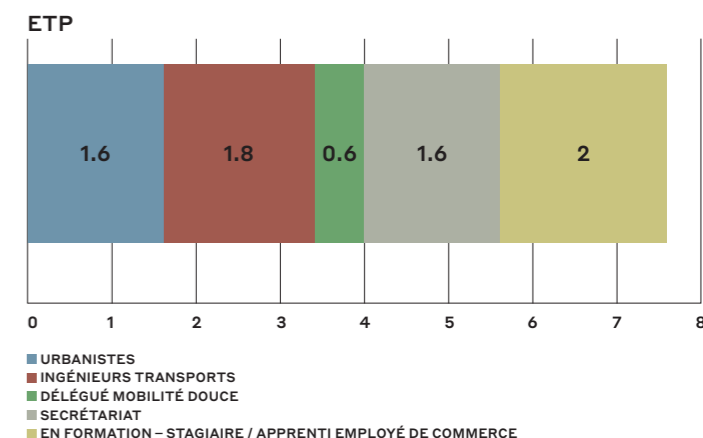
LIEU ET EFFECTIFS

Le Bureau SDOL est installé au 2^e étage du bâtiment administratif de la Ville de Renens, à la rue de Lausanne 35.

Les postes fixes du Bureau SDOL représentent 5.6 EPT à fin décembre 2022. Ils sont occupés par : B. Biéler, directeur (80%),

J.-C. Boillat, délégué mobilité douce (60%), P.-S. Maurice, ingénieur transports et mobilité (90%), jusqu'au 30 septembre, A.-M. Mokrani, architecte-urbaniste cheffe de projet (80%), A. Sevestre, ingénieur transports et chef de projet des Axes forts (90%), C. Ferrari, secrétaire (70%), M. Collaud, secrétaire (60%), M. Martin, secrétaire (30%).

De plus, le Bureau SDOL emploie un·e stagiaire urbaniste à 100%. En 2022, ce poste a été occupé par C. Bovay, jusqu'à fin février, et par G. Leuba dès le 1^{er} mars. Le bureau emploie également un·e apprenti·e employé·e de commerce. Le poste a été occupé jusqu'au 31 juillet par A. Lima Teixeira, apprenti 1^{er} année, et dès le 1^{er} août par R. André, apprentie de 2^e année.



RENCONTRES

En 2022, la présidente et le directeur de SDOL ont rencontré diverses autorités et administrations :

- Les secrétaires municipales et municipaux des Communes de l'Ouest lausannois, 2 mars, Renens ;
- Le personnel administratif des Greffes et Services d'urbanisme, 1^{er} décembre, Renens.

Les 20 et 21 mai, le Gropil SDOL s'est rendu à Lyon pour sa sortie annuelle. Il a été reçu à la Métropole de Lyon par B. Vessiller, vice-présidente à l'urbanisme, S. Chambe, directeur général adjoint urbanisme et mobilités et F. Ségur, chef de projet paysage et foresterie urbaine, pour des présentations de leurs travaux et une discussion portant notamment sur l'organisation de la Métropole, le plan Canopée et les voies lyonnaises, réseau de douze voies cyclables en cours de réalisation. Le Gropil a ensuite rendu visite au pavillon d'information de la Société Publique Locale (SPL) qui développe le pôle de la Part-Dieu autour de la principale gare de Lyon, et a pu avoir un échange avec son directeur de la communication, G. Bruge. Le même jour, le Gropil a été reçu au Consulat suisse à Lyon par P. Borno, Consul général, S. Steinmann, collaboratrice du Consul général et P. Vennin, cheffe de projet international à la Métropole de Lyon.

Le lendemain, le Gropil a découvert les aménagements paysagers réalisés le long du tramway T4 en compagnie de G. Nussbaumer, directeur de l'agence Folia. Il a ensuite visité le quartier de Lyon Confluence et sa Maison du projet en compagnie de P. Arsac de l'agence Folia. Dans l'après-midi, il s'est promené dans le Parc Blandan, une ancienne caserne reconverte en espace vert, et dans le Parc de la Confluence, situé à la pointe de la presqu'île lyonnaise, guidé par B. Vignal, associé du bureau Base, concepteur de ces deux espaces publics récents.

PRÉSENTATION ET RENCONTRES DIVERSES

En 2022, les collaboratrices et collaborateurs de SDOL ont été sollicité·e·s à plusieurs reprises pour faire part de leur expérience, participer à des rencontres ou contribuer à des projets académiques et de recherche :

- Office fédéral du développement territorial (ARE), Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et Regiosuisse, « AggloLab », 1^{er} février, visioconférence ;
- Connaissance 3 - L'Université des seniors, « A la conquête de l'Ouest », 21 février, Lausanne ;
- État de Vaud - DGTL, EBP Schweiz AG, « État des lieux des agglomérations vaudoises », 29 avril, Lausanne
- Office fédéral du développement territorial (ARE), Secrétariat d'État à l'économie (SECO), INFRAS, BHP Raumplan et Archa, « Evaluation globale de la Politique des agglomérations 2016+ (AggloPol), de la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne (PERM) ainsi que du développement cohérent du territoire (DCT) », 1^{er} mars et 3 mai, visioconférences ;
- APREMADOL - Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, séance du comité, 3 mars, Chavannes-près-Renens ;
- EPFL, Design Studio Viganò, 21 mars, Ecublens ;
- Assemblée citoyenne de Prilly, 13 novembre, Prilly.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS

Cap sur l'Ouest

L'événement Cap sur l'Ouest, initialement prévu en 2021, s'est déroulé le 25 septembre 2022. Malgré une météo peu clémente en matinée, le public s'est déplacé en nombre au cours de la journée. Le Bureau SDOL s'est impliqué dans l'organisation de la manifestation par le biais de son délégué à la mobilité douce, avec notamment la coordination des animations générales et la mise sur pied d'un concours intitulé « La ruée vers l'Ouest » auquel près de 1000 personnes ont participé.

Cyclomania

Pour la seconde fois après 2020, les huit Communes de l'Ouest lausannois ont participé à l'action nationale Cyclomania. Celle-ci s'est tenue du 1^{er} septembre au 15 octobre 2022 afin d'inclure la période de rentrée universitaire. Cette démarche vise à encourager les habitant·e·s et la population active de l'Ouest lausannois à utiliser le vélo pour leurs déplacements. Plus de 500 participant·e·s ont pris part à cette action avec 35'000 km parcourus à vélo. Les données collectées permettent également de réaliser une cartographie de la mobilité cycliste dans le district.

50 ans du Prix Wakker

En 2022, l'association Patrimoine suisse a fêté le 50^e anniversaire du Prix Wakker. Lauréates de l'édition 2011, les Communes de l'Ouest lausannois ont accueilli différents événements organisés en partenariat avec la section vaudoise de Patrimoine suisse :

- Le 25 juin a eu lieu le lancement des festivités des 50 ans du Prix Wakker à La Ferme des Tilleuls de Renens ;
- De nombreuses visites guidées se sont déroulées entre le 11 juin et le 26 novembre ;
- Le 26 novembre, la conférence « Le paysage de la modernité » du Prof. Bruno Marchand et la table ronde « Culture du bâti : quel apport du Prix Wakker et des distinctions romandes ? » ont accompagné la remise de la Distinction de l'Ouest 2022 à l'Auberge communale du Motty à Ecublens.

PUBLICATIONS

- Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois - Vision 2040, mai 2022 ;
- Éclairages 2022 et rapport d'activités 2021, juin 2022 ;
- Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois, Programmes d'actions de compétence municipale, octobre 2022.

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS COMMUNAUX

Le Bureau SDOL soutient activement plusieurs études menées au niveau communal, en participant à des groupes de suivi, jurys de concours et collèges d'expert·e·s, et en apportant son expertise technique. Le Bureau SDOL a ainsi accompagné les projets suivants :

- Aménagements mobilité douce en lien avec le plan de quartier « Bourse aux Fleurs » à Chavannes ;
- Plan d'affectation En Chise à Crissier ;
- Aménagements cyclables sur la rue du Jura à Crissier ;
- Plan d'affectation Vallaire à Ecublens ;
- Aménagements mobilité douce dans le secteur du Pont Bleu à Ecublens ;
- Projet de réfection du chemin des Chênes à Ecublens ;
- Suivi de l'étude de stationnement vélo dans le secteur de Malley ;
- Préparation de l'atelier mobilité dans le cadre de l'élaboration du plan Climat de la Ville de Prilly ;
- Aménagements vélos sur le chemin du Closel à Renens ;
- Soutien à la préparation des demandes de contributions fédérales pour les projets communaux ;
- Coordination avec les tl pour la gestion des vélos durant le chantier du tram ;
- Développement des vélos en libre-service (coordination Publibike / Communes / Hautes Écoles et SDOL).

FINANCES

La comptabilité du Bureau SDOL est intégrée à celle de la Ville de Renens dans la section 1900. Elle comprend deux rubriques distinctes : le budget de fonctionnement et le budget des études. Toutes les factures transitent par le Bureau SDOL : elles sont payées par la Ville de Renens et refacturées ensuite aux différents partenaires. Le Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), qui a fait l'objet d'un préavis intercommunal, est, quant à lui, intégré aux comptes d'investissement de la Ville de Renens dans la section 3711.9004. Préavis clôt en 2022.

Le budget de fonctionnement inclut les frais annuels du Bureau. Il est financé par les huit Communes au prorata de leur population (à l'exception de la Ville de Prilly, qui participe en fonction de sa population résidente dans le périmètre de SDOL, le solde faisant partie du SDNL) et par une subvention du Canton. La convention avec le Canton a été renouvelée en décembre 2021 et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'une année. Le montant accordé correspond à 45% de 2,2 ETP, pour un montant maximum de Fr. 142'650.-.

Les études de SDOL font l'objet d'un budget annuel qui fluctue fortement d'une année à l'autre en fonction des projets et des partenaires concernés. Des participations cantonales sont accordées au cas par cas, généralement sur la base de la politique cantonale en matière de pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

COMPTES 2022

Fonctionnement

Les comptes de fonctionnement s'équilibrent à Fr. 1'202'890.29, dont :

- Fr. 915'552.41 à la charge des Communes (soit Fr. 11.85/habitant·e) ;
- Fr. 142'650.- à la charge du Canton ;
- Fr. 144'687.88 refacturés à divers partenaires.

La couverture des charges par les Communes est inférieure de Fr. 84'247.59 par rapport au budget et s'explique principalement comme suit :

- Traitement du personnel : pas d'indexation, manque de 0,9 ETP durant trois mois (démission) ainsi que divers remboursements d'assurance suite à des accidents non professionnels ;
- Diverses petites économies (annonces et documentations, imprimés, frais de séances, formation du personnel, etc.).

Études

Les comptes des études s'équilibrent à Fr. 334'187.43, dont :

- Fr. 236'409.62 à la charge des Communes ;
- Fr. 97'777.81 à la charge du Canton.

Les charges des études sont inférieures de Fr. 24'812.57 par rapport au budget et s'expliquent principalement comme suit :

- Les études suivantes ont été terminées en 2022 :
 - > Concept d'accessibilité multimodale dans l'Ouest lausannois (CAM-OL) ;

- > Étude compteurs vélo ;
- > Voies vertes de l'Ouest lausannois : étude de faisabilité ;
- > Recensement et notation des jardins historiques ICOMOS.

- Les études en cours se poursuivront en 2023 :
 - > Croix-du-Péage, débutée en 2020 ;
 - > Études tests pour le grand parc multifonctionnel du Taluchet-Caudray-Censuy, débutées en 2020 ;
 - > Plan Canopée de l'Ouest lausannois, débuté en 2021 ;
 - > Communication pour le PP5-BHNS (Montétan-Bré) ;
 - > Région énergie, débutée en 2022.
 - > La Plate-forme logement a organisé deux ateliers.

- Les études suivantes, prévues au budget, ont été initiées en 2022. Les dépenses auront lieu en 2023 :
 - > Image directrice tl 2035 ;
 - > Parcs habités / ensembles bâtis : faisabilité pour la préservation et la valorisation de espaces collectifs.
- L'étude suivante, prévue au budget, a été reportée en 2023 :
 - > Renaturation des cours d'eau.

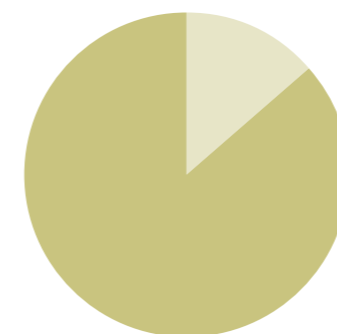
Par ailleurs, le Bureau SDOL a travaillé en 2022 pour la publication du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois, qui ne figure pas dans les comptes de SDOL, mais dans les comptes d'investissement de la Ville de Renens. Les dépenses de l'étude du Plan Directeur intercommunal se montent à Fr. 46'760.87 pour l'année 2022 et clôt le préavis.

COMPTES	DÉSIGNATION	COMPTES 2022		BUDGET 2022		COMPTES 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus

19	STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS	1 537 077.72	1 537 077.72	1 641 400.00	1 641 400.00	1 438 371.04	1 438 371.04
----	--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

1900	SDOL – frais de fonctionnement	1 202 890.29	1 202 890.29	1 282 400.00	1 282 400.00	1 137 750.83	1 137 750.83
	Traitement et charges sociales	935 662.70	-	1 012 000.00	-	915 102.80	-
	Honoraires	175 134.59	-	163 700.00	-	122 693.95	-
	Frais divers	92 093.00	-	106 700.00	-	99 954.10	-
	Participation des Communes	-	915 552.41	-	999 800.00	-	857 597.63
	Participation du Canton	-	142 650.00	-	142 600.00	-	142 650.00
	Participation du Développement de l'Ouest	-	112 167.00	-	120 000.00	-	110 880.00
	Divers remboursements	-	32 520.88	-	20 000.00	-	26 623.20

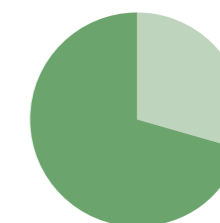
1910-1917	SDOL – Études	334 187.43	334 187.43	359 000.00	359 000.00	300 620.21	300 620.21
	Frais de séances et imprimés	5 277.25	-	9 500.00	-	1 599.85	-
	Honoraires	328 910.18	-	349 500.00	-	299 020.36	-
	Participation du Canton	-	236 409.62	-	339 000.00	-	264 380.36
	Participation des Communes	-	97 777.81	-	-	-	36 239.85



RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2022
TOTAL À RÉPARTIR : CHF 1 058 202.41

■ CANTON
CHF 142 650.-
13,48 %

■ COMMUNES OL
CHF 915 552.41
86,52 %



RÉPARTITION DES COÛTS D'ÉTUDES 2022
TOTAL À RÉPARTIR : CHF 334 187.43

■ CANTON
CHF 97 777.81
29,25 %

■ COMMUNES OL
CHF 236 409.62
70,75 %

STRUCTURES DE COLLABORATION PÉRENNES

GROUPE DÉCISIONNEL ET GROUPE TECHNIQUE MOBILITÉ

La mobilité est l'un des enjeux principaux de l'Ouest lausannois. Pour prendre en charge cette thématique – qui nécessite une étroite collaboration entre les collectivités publiques et les partenaires concernés –, un Groupe décisionnel (GD) Mobilité a été créé en 2016. Le GD Mobilité est composé des municipales et municipaux en charge des transports ainsi que de représentant·e·s du Canton, de la Police de l'Ouest lausannois (POL), des Hautes Écoles et des tl. Sa présidence est assurée par T. Maystre (Renens) et sa vice-présidence par S. Barry (Chavannes-près-Renens). Le Bureau SDOL assure son secrétariat. Pour la coordination avec les secteurs adjacents, des représentant·e·s de Région Morges, des MBC et de la Ville de Lausanne sont également invité·e·s aux séances. Trois séances du GD Mobilité ont eu lieu en 2022. Les dossiers suivants y ont été traités :

- Image directrice des transports publics de l'Ouest lausannois 2028-2040 ;
- Étude des voies vertes dans l'Ouest lausannois ;
- Comptages vélos dans l'Ouest lausannois ;
- Mise en place d'un guichet cartographique ;
- Suivi de la mise en place du système de vélos en libre-service ;
- Retour sur la consultation des horaires CFF ;
- Point d'avancement sur les comptages de trafic Lausanne Région ;
- Information sur la campagne Cyclomania, la plateforme Bikeable.ch, etc.

Sur le plan technique, les dossiers sont préparés au sein du Groupe technique Mobilité, composé de représentant·e·s des mêmes instances au niveau technique ou de groupes de travail ad hoc.

GROUPE DÉCISIONNEL URBANISME

À la suite de l'entrée en vigueur du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), le Groupe décisionnel du PDi-OL devient le Groupe décisionnel (GD) Urbanisme. Le Gropil a validé cette proposition lors de sa séance du 23 septembre 2021.

Ce GD Urbanisme réunit les municipales et municipaux en charge de l'urbanisme, sous la présidence de É. Dubuis, syndic de St-Sulpice, et la vice-présidence de J.-L. Radice, municipal d'Ecublens. Il favorise l'échange d'expériences et le suivi de dossiers intercommunaux dans le domaine de l'urbanisme. Quatre séances du GD Urbanisme ont eu lieu en 2022 ; les dossiers suivants y ont notamment été traités :

- Planification énergétique territoriale de l'Ouest lausannois ;
- Plan Canopée de l'Ouest lausannois ;
- Recensement des jardins historiques ICOMOS ;
- Révision des plans d'affectation communaux ;
- Projet d'agglomération 2025 ;
- Programmes d'actions du PDi-OL.

Sur le plan technique, les dossiers sont préparés au sein de la Cellule de pilotage technique (CPT) de SDOL ou de groupes de travail ad hoc.

GROUPE VÉLO (GVOL)

Sous la responsabilité du délégué mobilité douce, le Groupe Vélo de l'Ouest lausannois s'est réuni à trois reprises en présence de représentant·e·s communales et communaux ainsi que des associations ATE et Pro Vélo. Les points suivants ont été traités lors des différentes séances, dont une s'est déroulée sur le terrain :

- Suivi de projets (chemin de Praz-Veguey, carrefour RCI/Tir Fédéral, rue du Jura, signalisation passerelle route de la Pierre, passerelle du 1^{er}-Août, stationnement vélo autour de la gare de Renens, etc.) ;
- Information sur la loi vélo et projet de guide à la planification de la DGMR ;
- Fiche de recommandation concernant les vélos durant les chantiers ;
- Suivi de l'étude des voies vertes dans l'Ouest lausannois ;
- Suivi du projet Bikeable.ch ;
- Suivi de la campagne Cyclomania ;
- Suivi du projet d'implantation de compteurs permanents du trafic cycliste.

PLATE-FORME LOGEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS (PFL-OL)

Créée en décembre 2013, la Plate-forme logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL) offre un lieu d'échange sur les questions liées au logement dans les communes. Elle permet un dialogue unique entre approches politique, urbanistique, économique, sociale et démographique.

La PFL-OL réunit les représentant·e·s communales et communaux, techniques et politiques concerné·e·s, ainsi que les président·e·s des Conseils communaux, des représentant·e·s des commissions d'urbanisme et des expert·e·s et invité·e·s. Sa présidence est assurée par D. Divorme (municipal à Renens) et sa vice-présidence par C. Albiker Pochon (municipale à Crissier). Un contact étroit existe avec le Canton et la Confédération, grâce à la participation du directeur cantonal du logement (F. Failloubaz) au comité de la PFL-OL et à la présence régulière de représentant·es du Canton et de la Confédération aux ateliers de la PFL-OL. En 2022, la PFL-OL a organisé deux ateliers.

Le 23 mars, l'atelier #14 de la PFL-OL intitulé « Logements et quartiers intergénérationnels » s'est tenu à Ecublens. Différentes réflexions, ébauches et réalisations en la matière ont été présentées et ont permis d'échanger sur des questions telles que : quelle réponse donner, en matière de logements, au vieillissement de la population ? Quels sont les outils à disposition ? Comment intégrer la mixité intergénérationnelle dans les immeubles et les quartiers, et avec quelles actrices et acteurs ?

Le 9 novembre, à Crissier, l'atelier #15 de la PFL-OL a porté sur un enjeu actuel important de politique énergétique. Sous le titre « Que d'énergie pour assainir le parc locatif », les intervenant·e·s, responsables ou délégué·e·s à l'énergie, expert·e·s et représentant·e·s de propriétaires ont rappelé le potentiel d'économie d'énergie dans les bâtiments de logement. L'assainissement est un élément majeur pour parvenir aux objectifs énergétiques 2050 de la Confédération. Or, devant la difficulté et les coûts, les propriétaires sont peu enclins à rénover. Des pistes ont pu être évoquées et débattues en vue de favoriser et d'accélérer la rénovation nécessaire du parc immobilier locatif des années 1960-1990, très important dans l'Ouest lausannois.

La PFL-OL sert aussi de cadre à certaines réflexions conjointes sur des sujets importants à développer lors des ateliers. En 2022, elle a accompagné les échanges entre représentant·e·s des Municipalités sur le nouveau droit de préemption, entré en vigueur en 2020 dans le cadre de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL).

GROUPE TECHNIQUE RÉGION ÉNERGIE

La démarche du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL, entré en vigueur en septembre 2021), incluait l'établissement d'une Planification énergétique territoriale à l'échelle de l'Ouest lausannois (PET-OL). Il s'agissait de poser un diagnostic de la consommation énergétique du bâti dans l'Ouest lausannois et de fixer des stratégies et des mesures, celles-ci ayant été inscrites dans le PDi-OL. Le bureau spécialisé Navitas a rédigé un rapport technique complémentaire. Celui-ci compile l'ensemble des données utilisées et définit des scénarios d'évolution de la consommation et de la production d'énergie dans le district pour s'inscrire dans la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn) et la Société à 2000 watts.

Durant l'année 2021, les Communes de l'Ouest lausannois ont soumis un dossier à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour être reconnues comme « Région-Énergie ». Elles ont ainsi obtenu un soutien financier pour le projet de définition et de communication d'indicateurs de suivi des politiques énergétiques communales partagés à l'échelle de l'Ouest lausannois. Cette démarche, menée au sein du Groupe technique Région énergie et pilotée par le Bureau SDOL, est envisagée sur une période de deux années avec une mise en ligne des indicateurs de suivi courant 2023.

Le Groupe technique Région énergie réunit les délégué·e·s à l'énergie ou au développement durable des Communes de l'Ouest lausannois. Il permet l'échange d'expériences et la mise en commun d'outils dans le domaine de l'énergie. Il permet aussi de mener des études et des actions conjointes.

PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL (PDI-OL)

Le Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), adopté par les huit Conseils entre le 29 avril et le 27 mai 2021 et approuvé par le Conseil d'État le 25 août 2021, constitue désormais le document de référence de la planification directrice de l'Ouest lausannois à l'horizon 2040. Entré en vigueur le 27 septembre 2021 à l'issue du délai référendaire, le PDi-OL lie les autorités cantonales et communales entre elles et sert de guide pour les actions à entreprendre durant les vingt prochaines années. Dans le respect de leurs spécificités, ce plan expose les grandes orientations et les principes d'aménagement des huit Communes du district. Il offre une vision d'ensemble des projets et coordonne les actions sur le territoire. Il est question de transports, d'urbanisme, d'activités économiques, de logement, de forêts, de parcs, de patrimoine, d'énergie, d'environnement, mais aussi d'espaces et d'équipements publics.

Le PDi-OL a été soumis à discussion auprès de la population une première fois entre le 12 février et le 13 mars 2019. Adapté dans une version finale, il a ensuite été mis en consultation publique du 16 novembre au 16 décembre 2020. La population, informée par le biais d'un tout-ménage, d'articles dans la presse et les journaux communaux, via les réseaux sociaux et les bus tl, a été invitée à donner son avis. Émanant de particuliers, d'associations ou de personnes morales, toutes les prises de position ont été considérées et analysées. Leur traitement a fait l'objet de notices de consultation disponibles sur internet.

Le Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL) est accompagné de Programmes d'actions. Ces derniers, de compétence municipale, ont été validés par les huit Municipalités au printemps 2022. Les Programmes d'actions rendent compte de la variété

et de l'ampleur des actions à mener pour concrétiser le PDi-OL. Ils permettent aux Municipalités et aux administrations communales de prioriser les projets à conduire et d'anticiper les besoins en fonction de la taille et de la concomitance de ces derniers. Leur contenu est évolutif et peut être adapté et complété par les Municipalités concernées au gré des circonstances.

Le PDi-OL, les Programmes d'actions et l'ensemble des documents liés sont accessibles sur le site www.ouest-lausannois.ch/PDi.

SITES

GRAND PARC MULTIFONCTIONNEL TALUCHET-CAUDRAY-CENSUY

Situé sur les Communes de Chavannes-près-Renens et de Renens, au sud de la gare de Renens, le site Taluchet-Caudray-Censuy est au cœur d'un territoire dynamique où de nombreux projets sont planifiés ou en cours de construction.

Face au développement urbain soutenu de ces dernières décennies dans l'Ouest lausannois et aux besoins en espaces verts d'une population grandissante, le secteur est apparu comme le lieu adéquat pouvant contribuer de manière significative à l'adaptation des villes vis-à-vis des changements climatiques.

La piscine de Renens, les équipements sportifs et scolaires du Censuy, le cimetière de Renens, le bois du Caudray et la rivière de la Mèbre sont consignés dans le périmètre d'étude et peuvent être intégrés à un grand parc multifonctionnel offrant des espaces de détente et de loisirs, lesquels sont actuellement insuffisants dans l'Ouest lausannois.

Fortes de ce constat, les Communes de Chavannes-près-Renens et de Renens ont décidé, avec la participation de la Direction générale de l'environnement (DGE), de lancer une étude portant sur ce périmètre qui s'étend sur près de 40 hectares. L'ensemble de la démarche est accompagné par les représentant·e·s des Communes et du Canton (DGE), ainsi que par des expert·e·s. La démarche est pilotée au niveau technique par le Bureau SDOL.

Les Municipalités de Chavannes-près-Renens et de Renens ont validé, respectivement en décembre 2020 et en janvier 2021, un document-cadre – document qui précise les enjeux, les objectifs, le budget et le processus du projet.

Les cahiers des charges des études ont été validés par le Groupe décisionnel le 8 décembre 2021. Une séance de lancement a eu lieu le 17 mars 2022.

La démarche retenue consiste à organiser des études test afin d'aboutir à une image directrice du site. Les études test, menées sur 2022, ont réuni trois jeunes équipes d'architectes et de paysagistes, lesquelles ont été invitées à imaginer le plus librement possible un grand parc multifonctionnel et paysager dans le secteur Taluchet-Caudray-Censuy. Un quatrième bureau a ensuite été chargé d'élaborer une image directrice du site sur la base des propositions des trois premiers bureaux.

Trois ateliers ont eu lieu à la Salle de spectacle du Collège de la Concorde. Ils ont regroupé les bureaux participants, les autorités politiques, des expert·e·s et des représentant·e·s de SDOL et du Canton. Des portes ouvertes ont été organisées à l'attention des propriétaires, exploitants du site, associations et riverain·e·s à l'issue des deux derniers ateliers. Les échanges ont permis de rassembler les avis et de les intégrer à la suite de la démarche.

L'image directrice et un rapport de synthèse de la démarche sont en cours d'élaboration. Les résultats sont attendus d'ici à l'été 2023.

SECTEUR CROIX-DU-PÉAGE

Dans la perspective de l'arrivée du tramway à Croix-du-Péage, et pour répondre aux demandes de certaines entreprises implantées dans le secteur, la Commune de Villars-Ste-Croix a souhaité étudier la possibilité d'une densification du secteur d'activités de Croix-du-Péage. Un mandat d'étude a été attribué par le Bureau SDOL à un bureau spécialisé pour identifier les obstacles à une densification du secteur et élaborer des propositions d'adaptation du règlement en vigueur. Les résultats de cette étude ont confirmé l'opportunité d'adapter le Règlement des constructions (RPGA) pour permettre une densité et une hauteur des bâtiments plus importantes et assouplir certaines règles contraignant la constructibilité. L'étude a fait l'objet d'une présentation au Conseil général de la commune à l'automne 2018. À la suite de cet exposé, la Municipalité de Villars-Ste-Croix a confirmé son souhait de modifier le RPGA en établissant un nouveau plan d'affectation (PA). Ce processus, qui a débuté en 2021, a été mené, sur le plan technique, par le Bureau SDOL avec l'appui de mandataires externes. Le projet du nouveau PA a été validé par la Municipalité de Villars-Ste-Croix en août, puis envoyé à l'examen préalable du Canton en septembre 2022. Il devrait être mis en consultation publique puis adopté par le Conseil général courant 2023.

SECTEUR MALLEY

Le Bureau SDOL participe aux séances du Groupe de pilotage stratégique de la Fabrique de Malley, structure intercommunale en charge de la mise en œuvre des planifications du secteur de Malley depuis 2019. Le Bureau SDOL participe également ponctuellement à des ateliers ou groupes de travail sur le développement de ce secteur.

ÉTUDES THÉMATIQUES ET TRANSVERSALES

CONCEPT D'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE

Cette étude a permis de préciser les principes de fonctionnement du concept d'accessibilité multimodale par poches dans l'Ouest lausannois. Le Plan Directeur intercommunal et le projet d'agglomération ont ainsi pu être approfondis et complétés.

- Le concept d'accessibilité futur confirme les six leviers à utiliser pour le bon fonctionnement de la mobilité dans l'Ouest lausannois :
- L'intégration des stratégies d'urbanisme pour limiter les distances à parcourir (ville des courtes distances);
 - La constitution d'un réseau cyclable continu et confortable;
 - La construction d'un réseau de transports publics compétitifs;
 - L'organisation des réseaux routiers par la redistribution spatiale et la modération du trafic;
 - Un partage plus équilibré de l'espace public entre les modes de déplacement;
 - L'adaptation de l'offre de stationnement (public et privé) en cohérence avec les objectifs urbains et multimodaux.

L'étude a permis de mettre à jour la hiérarchie du réseau routier de l'Ouest lausannois, de mieux définir les limites entre les six bassins versants de l'Ouest lausannois et d'identifier douze nouvelles mesures à mettre en œuvre pour restreindre les nuisances de la circulation et réduire le trafic de transit dans les centralités et dans les quartiers. Le détail de ces mesures, leur porteur et leur horizon de réalisation sont définis dans le rapport d'étude.

Cette étude a été suivie par les Groupes technique et décisionnel Mobilité. Un rapport final a été présenté en automne 2021. En 2022, diverses adaptations y ont été apportées à la demande des Communes et de la DGMR. Le dossier a ensuite été soumis aux Municipalités à la fin de l'année.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'OPPORTUNITÉ DES VOIES VERTES

L'étude de faisabilité du réseau de voies vertes dans l'Ouest lausannois a été terminée en automne 2022. Les premières phases de l'étude ont permis de découper le réseau en tronçons homogènes du point de vue de leur faisabilité. Des variantes de tracé ou des propositions d'aménagement temporaire ont été étudiées pour les tronçons problématiques.

Les principes généraux d'aménagement ont été déterminés pour chaque tronçon et présentés sous forme de fiche spécifique avec une coupe type et des informations représentatives. Une carte de synthèse présente la vue d'ensemble en termes de faisabilité et de temporalité de réalisation pour chaque axe de voie verte.

Cette étude a été présentée en Groupe technique Mobilité et validée en Groupe décisionnel Mobilité au mois de novembre 2022. Un complément sera apporté pour traiter du secteur de la gare de Renens (passage inférieur 1^{er}-Août) avant transmission aux Municipalités pour validation.

PLAN CANOPÉE DE L'OUEST LAUSANNOIS

Les huit Communes de l'Ouest lausannois, avec la participation de la DGTL et de la DGE, collaborent à l'élaboration du plan Canopée de l'Ouest lausannois, pilotée par le Bureau SDOL. Cette démarche découle des réflexions menées dans le cadre du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL) et répond à l'objectif 13 de l'Agenda 2030 qui consiste à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

Le plan Canopée s'inscrit pleinement dans la stratégie d'adaptation des villes face aux changements climatiques et d'atténuation des effets des activités humaines sur le climat. Il permet de répondre aux objectifs suivants :

- Planter plus : préserver et développer la canopée;
- Planter aux bons endroits : établir des fiches d'actions comprenant des outils de mise en œuvre qui renseignent et priorisent les lieux d'intervention;
- Planter mieux : améliorer les connaissances et développer de nouvelles pratiques en termes d'espèces, de sols, de plantations, de gestion et d'entretien (Charte de l'arbre);
- Pérenniser la démarche : sensibiliser la population et fédérer les professionnel·le·s autour du plan Canopée.

Le document-cadre a été validé par le Gropil et les huit Municipalités au printemps 2021. À la suite de l'appel d'offres lancé sur invitation en juin 2021, une équipe pluridisciplinaire regroupant architectes-paysagistes, biologistes, pédologues et géographes a été retenue.

Une séance de lancement a eu lieu en octobre 2021. La méthodologie proposée par SDOL et validée par le Gropil a été confirmée et étayée par le groupe de mandataires. Elle s'articule autour de cinq étapes :

- Étape 1 : établissement d'un diagnostic orienté;
- Étape 2 : identification, localisation des besoins et priorisation des lieux d'intervention;
- Étape 3 : élaboration des principes d'intervention par catégorie de lieux;
- Étape 4 : études de cas;
- Étape 5 : rapport de synthèse et plan de stratégie canopée.

À l'automne 2022, les étapes 1 et 2 ont été validées par le Gropil. Tandis que les étapes 3, 4 et 5 seront finalisées courant 2023.

RECENSEMENT DES JARDINS HISTORIQUES ICOMOS

Cette démarche découle des réflexions menées dans le cadre de l'orientation stratégique 2 du Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois. Elle s'inscrit dans la suite du recensement ICOMOS 2011 et vise à :

- Actualiser le recensement ICOMOS 2011 qui comptait 76 objets;
- Renseigner les objets par une description;
- Évaluer chaque objet en fonction de ses qualités historiques, sociales et culturelles;
- Identifier les éléments structurants dignes d'intérêt à préserver;
- Mettre à disposition des Communes les éléments utiles et nécessaires pouvant être introduits dans une base légale, en particulier dans les plans d'affectation communaux en cours de révision.

La séance de lancement, en présence des représentant·e·s techniques de chaque Commune, des mandataires et du bureau SDOL, s'est déroulée au printemps 2021. 95 jardins ont été visités durant l'été et l'automne 2021.

Les propriétaires concerné·e·s ont été informé·e·s de la démarche et de la visite de leur jardin au préalable par courrier postal. L'évaluation et la notation des 95 parcs et jardins ont eu lieu entre octobre 2021 et avril 2022. Les expert·e·s du paysage, les technicien·ne·s communales et communaux, les municipales et municipaux des Communes concernées se sont rencontré·e·s lors de ces séances d'expertise. Les 95 jardins ont fait l'objet de fiches ICOMOS. Elles seront envoyées aux Municipalités pour validation avant diffusion et envoi aux propriétaires à l'été 2023.

PARCS HABITÉS

Le territoire de l'Ouest lausannois compte une trentaine d'ensembles bâtis, quartiers de logements issus du courant architectural et urbain des années 1950-1960. Les espaces extérieurs de ces ensembles collectifs sont souvent négligés, mal entretenus et/ou ne répondent plus aux usages et aux besoins actuels (biodiversité, végétalisation, etc.)

Une démarche conjointe des Communes concernées vise à élaborer un guide des bonnes pratiques pour rassembler les informations utiles à chaque étape de projet d'aménagement de ces espaces collectifs : concertations, identifications des besoins, conception, financement, faisabilité, gestion, entretien, etc. Ce guide servira tant aux administrations communales qu'aux propriétaires fonciers, bailleurs ou copropriétaires dans leur approche de réaménagement et de gestion de leurs espaces collectifs. Cette démarche vient en complément des recensements existants.

Le Gropil SDOL a approuvé le document-cadre de la démarche en décembre 2022 puis l'a transmis aux six Municipalités concernées pour validation. Les résultats de l'étude sont attendus pour l'automne 2023.

IMAGE DIRECTRICE DES TRANSPORTS PUBLICS

2028-2040

SDOL a lancé en 2022 une étude stratégique ayant pour objectif de définir une nouvelle image directrice des transports publics de l'Ouest lausannois (IDTP-OL 28-40). Cette vision du développement des transports publics s'inscrit dans la poursuite des études du métro m1 et du PDi-OL. Elle doit permettre de définir une image du réseau de transports publics à l'horizon 2040 avec les différentes étapes de mise en œuvre à compter de 2028. Le projet identifiera les mesures infrastructurelles à mettre en œuvre dans le territoire pour permettre la réalisation de ce réseau.

Une phase de diagnostic permettra d'identifier les points noirs du réseau existant. La demande actuelle et future sera établie en tenant compte des différents développements urbanistiques planifiés et d'une part modale future des transports publics compatible avec les enjeux climatiques et coordonnée avec le PALM 2025. Une fois la demande future en transports publics fixée, il est prévu de générer diverses variantes du réseau de transports publics structurant et secondaire. Une évaluation des différents scénarios sera effectuée pour aboutir à un choix de réseau TP à mettre en place progressivement jusqu'en 2040.

En 2022, les Municipalités de l'Ouest ont approuvé un document-cadre sur la démarche. L'étude est financée par les Communes de l'Ouest lausannois avec un subventionnement de la DGMR. Elle est pilotée par le Bureau SDOL qui coordonne les différents maîtres d'ouvrage communaux et mandate les tl et leurs sous-traitant·e·s pour mener l'étude. Cette dernière a démarré en janvier 2023, elle devrait aboutir à l'été 2024.

INFRASTRUCTURES

LIGNE 33 DES TL

La plus longue ligne urbaine du réseau tl approche de la saturation. Elle a fait l'objet d'un avant-projet des aménagements nécessaires à sa conversion en bus articulés. Le Bureau SDOL a piloté ce projet et accompagné les Communes de Renens, Prilly, St-Sulpice et Ecublens, desservies par cette ligne. L'étude d'avant-projet, le planning de réalisation et la répartition du cofinancement alloué par la Confédération (mesure 17.OL.01 du PALM 2016) ont été validés par les Municipalités concernées en juin 2022. Chaque Commune est désormais en charge de réaliser les travaux nécessaires sur son territoire. La mise en service des bus articulés pourrait se faire fin 2025.

LIAISON VERTICALE PONT BLEU

L'étude préliminaire du projet de liaison verticale en faveur de la mobilité douce a été lancée en 2022. Il s'agit d'une mesure du PALM 2016 à la frontière des Communes de Crissier et d'Ecublens, entre le Pont Bleu et la route de Bussigny. Cette liaison permettra un accès direct au futur arrêt du tramway. Le bureau SDOL assure le pilotage technique de cette étude.

ÉTUDE RC 151

La Direction générale de la mobilité et de routes du Canton (DGMR) a lancé en 2022 une étude pour l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RC 151, entre Bussigny et Aclens. Le bureau SDOL a participé aux séances des Groupes d'accompagnement technique (quatre séances) et décisionnel (deux séances). Cette étude a permis de déterminer les besoins en termes d'aménagements cyclables dans le secteur du viaduc (réfection à moyen terme nécessaire) et l'accroche sud en connexion avec le projet de réaménagement des RC 76/79.

ÉTUDE RC 76/79

La DGMR a réactivé l'étude de réaménagement des RC 76/79 sur la base des données issues de l'étude RC 151. Le bureau SDOL participe aux séances des Groupes d'accompagnement.

GARE DE RENENS

Le projet de réaménagement de la gare de Renens et de ses abords est mené par les Communes de Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier et Ecublens, les CFF, l'État de Vaud ainsi que les tl. Le chantier a débuté en juin 2015 et s'est partiellement terminé avec l'inauguration de la passerelle Rayon Vert le 25 mai 2021.

Le Bureau SDOL accompagne les Municipalités concernées dans leurs discussions avec le Canton, les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT) sur la desserte de la gare de Renens par les trains grandes lignes ainsi que lors des consultations sur les projets d'horaires pour les années à venir.

NOUVELLES JONCTIONS AUTOROUTIÈRES

Le Bureau SDOL a soutenu les Communes dans le cadre de la mise à l'enquête publique de ce projet à l'automne 2018. Compte tenu de la forte opposition qui s'est manifestée autour de la future jonction de Chavannes-près-Renens, l'OFROU, le Canton, la Commune de Chavannes et SDOL (qui représente les Communes de l'Ouest) ont décidé de travailler ensemble à la recherche de solutions permettant de faire évoluer le projet dans ce périmètre. Le résultat de ce travail partenarial a été présenté lors d'une conférence de presse le 15 juin 2021. Adapté avec une couverture végétalisée, le nouveau projet s'intègre dans le paysage et fait la part belle aux aménagements continus de mobilité douce dans le secteur, tout en garantissant le bon fonctionnement du carrefour autoroutier et du réseau routier local. Avec ce nouveau projet, l'autoroute sera couverte sur une longueur de 150 m environ.

AXES FORTS (AFTPU)

Le Bureau SDOL collabore avec la direction du projet des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). Il conduit et participe aux études de la phase de planification des projets partiels (PP) suivants : l'extension du tramway t1 vers l'Ouest (PP1), le BHNS (PP5) sur la route de Cossonay et son prolongement vers Bussigny (PP10) ainsi que l'évolution du m1. À ce titre, les représentant-e-s du Bureau SDOL participent aux séances des COPROJ (dix séances) et des Groupes techniques (vingt séances) ainsi qu'aux séances techniques avec les mandataires.

PROLONGEMENT DU TRAMWAY T1 JUSQU'À CROIX-DU-PÉAGE (PP1)

L'année 2022 a permis l'accompagnement de la procédure d'autorisation de construire grâce à de nombreuses rencontres avec les opposants ainsi que le suivi technique du dossier.

Parallèlement à ce processus de demande d'autorisation de construire, l'appel d'offres pour les principaux travaux de génie civil a été publié. Le retour des offres est attendu pour début 2023 afin de consolider le budget et permettre la demande des crédits d'ouvrages auprès des Autorités cantonales et communales.

PROJET DE BHNS SUR LA ROUTE DE COSSONAY – DE MONTÉTAN À CRISSIER-BRÉ (PP5)

Les travaux ont commencé à Crissier et Prilly au mois d'avril, et à Renens au mois de septembre. Afin de fêter le lancement du chantier, un événement public a été organisé sur les trois communes le 18 juin. Le bureau SDOL assure une tâche de coordination des communes et de la communication sur ce chantier important pour l'Ouest lausannois.

PROLONGEMENT DU BHNS DE CRISSIER-BRÉ À BUSSIGNY-GARE (PP10)

Un complément des études d'avant-projet pour les aspects paysagers a été lancé à l'été 2022. Le concept sera présenté pour validation au printemps 2023.

Une étude de faisabilité a également été lancée cette année pour déterminer les contraintes d'aménagement et de financement d'une anticipation partielle de la réalisation du prolongement du BHNS, sans attendre la concrétisation des nouvelles jonctions autoroutières. Ceci de manière à pouvoir desservir le nouveau quartier d'Oassis à Crissier. Les résultats de cette étude sont attendus pour début 2023.

MÉTRO M1

Cette étude exploratoire pilotée par l'État de Vaud vise à identifier les solutions d'évolution du m1 et à les comparer au travers d'une analyse multicritère. Les représentant-e-s du Bureau SDOL participent au Groupe technique et au Comité de projet.

L'étude a commencé à l'automne 2020. Le planning prévoit l'aboutissement d'un projet suffisamment mature pour être déposé auprès de la Confédération dans le cadre du PALM de 5^e génération en 2025.

INSTRUMENTS

SITE INTERNET

À l'adresse www.ouest-lausannois.ch, le site de SDOL présente les projets en cours et les thématiques abordées conjointement par les huit Communes et le Canton pour le territoire de l'Ouest lausannois ainsi que les structures de collaboration mises en place. Une newsletter permet de rester informé-e de l'avancement des projets. Le Bureau SDOL partage également l'actualité de l'Ouest lausannois sur son compte Twitter @OuestLausannois.

COMPTEURS VÉLOS PERMANENTS

La mise en place de compteurs pour vélos a été validée par le Groupe décisionnel Mobilité. Une démarche a été réalisée avec TVT services/SIE pour définir les emplacements appropriés et les modalités de mise en œuvre. Le déploiement des compteurs est prévu pour le premier semestre 2023.

MAQUETTE DE L'OUEST LAUSANNOIS

La maquette de l'Ouest lausannois à l'échelle 1/1000, réalisée par l'Atelier des Maquettes de l'EPFL, continue d'être mise à jour au gré des opportunités et de l'avancement des projets. Elle sert à la fois d'outil de travail pour les services communaux et de dispositif de présentation lors d'événements publics. En 2022, ces événements ont été les suivants :

- Cérémonie de remise de la Distinction de l'Ouest le 26 novembre à l'Auberge communale du Motty à Ecublens. À cette occasion, elle a été entièrement déployée, présentant au public l'ensemble du territoire urbanisé de l'Ouest lausannois sur une surface de près de 7 m x 6 m;
- Ateliers et portes ouvertes au public des études test du grand parc multifonctionnel Taluchet-Caudray-Censuy, le 31 août et le 16 novembre à Chavannes-près-Renens (maquette partielle) ;
- Rencontre entre la Municipalité et les entreprises, le 6 octobre à Chavannes-près-Renens (maquette partielle).

Certains modules de la maquette sont présentés de façon permanente dans les locaux de l'Université de Lausanne.

AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

GOVERNANCE DU PALM

L'entité SDOL participe à la conduite partenariale du PALM et y représente les Communes de l'Ouest lausannois. Dans ce cadre, les délégué-e-s de SDOL ont assisté à trois séances du Comité de pilotage du PALM (C. Wyssa, syndique de Bussigny et présidente de SDOL, J.-F. Clément, syndic de Renens et vice-président de SDOL) et à neuf séances de la Direction technique du PALM (B. Biéler, directeur de SDOL).

Les principaux sujets traités au sein de ces organes, avec incidence sur l'Ouest lausannois, ont été les suivants :

- L'établissement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ; et infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016
- L'initiation de la démarche d'élaboration du Projet d'agglomération de 5^e génération (à soumettre à la Confédération en mars 2025) ;
- L'état de la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016 ;
- Le système de suivi (monitoring) des mesures d'urbanisation et d'infrastructures ;
- L'appel à projets pour le remplacement de mesures abandonnées.

STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS (SRGZA)

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn) exigent que les régions se dotent d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), de manière à évaluer les surfaces nécessaires en zone à bâtir pour les quinze prochaines années. Pour les Communes de l'Ouest lausannois, c'est le PALM qui forme le périmètre pertinent pour cette réflexion. Ainsi, une SRGZA est-elle en cours. Cette démarche est pilotée par la Direction technique du PALM, dont le Bureau SDOL est membre, et implique les représentant-e-s politiques et techniques des vingt-six Communes de l'agglomération.

La SRGZA répondra notamment à la question du besoin de création de nouvelles zones d'activités dans l'agglomération, des possibles reconversions de telles zones en zones mixtes accueillant du logement, ainsi que de la vocation des principaux parcs d'activités. L'Ouest lausannois est particulièrement concerné par cette démarche puisque le district accueille 50% de toutes les zones d'activités de l'agglomération.

En 2022, des arbitrages ont dû être menés concernant la reconversion de certaines zones d'activités. Le rapport final de la SRGZA a été rédigé, puis soumis pour relecture au niveau technique à toutes les Communes de l'agglomération. Il sera soumis début 2023 aux vingt-six Municipalités pour validation, avant envoi aux services cantonaux concernés.

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

Conformément au programme de mise en œuvre du projet d'agglomération, l'étude pour la planification énergétique d'agglomération a été menée. Cette dernière a été conduite par la Direction générale de l'environnement du Canton, dans le cadre des structures du PALM. Des groupes spécialisés et de consultation ont été constitués à cette occasion. Des représentant-e-s des Communes, dont le Bureau SDOL, les gestionnaires des réseaux et les fournisseurs d'énergie participent à ces groupes.

La version finale du rapport, qui comprend un diagnostic énergétique du territoire, une stratégie énergétique et des mesures, a été validée par les Municipalités des vingt-six Communes du PALM en début d'année 2022.

PROJET D'AGGLOMÉRATION 2025 (PA5)

Les partenaires du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ont renoncé à déposer un Projet d'agglomération de 4^e génération auprès de la Confédération en 2021. Ils se préparent cependant à lui soumettre un projet en 2025. Après évaluation, la Confédération pourrait ainsi accepter de participer au financement d'une nouvelle série de mesures infrastructurelles, comme elle l'a fait en 2007, en 2012 et en 2016. Rien que sur le territoire de l'Ouest lausannois, l'apport de la Confédération se monte à près de 163 millions de francs pour ces trois générations de projet (tramway, bus à haut niveau de service, aménagements cyclables, franchissements, aménagements pour les bus, requalifications routières, etc.)

La structure de projet nécessaire à l'élaboration du PALM de 5^e génération a été mise en place durant l'année 2022. Le Copil PALM a validé le document-cadre lors de sa séance du mois de septembre. L'équipe de projet, à laquelle participe le Bureau SDOL, s'est réunie douze fois pour identifier les sujets à traiter dans la démarche et préparer les cahiers des charges des différentes thématiques. Le projet d'agglomération devra être rendu à la Confédération en mars 2025.

GS MOBILITÉ DOUCE

Le Bureau SDOL est intégré au Groupe mobilité douce du PALM. Ce groupe ne s'est pas réuni en 2022, mais une réactivation est prévue en 2023, notamment afin de suivre l'établissement de la prochaine génération du projet d'agglomération (PA5).

MESURES INFRASTRUCTURELLES

DES PALM 2007, 2012 ET 2016

Le Bureau SDOL soutient les Communes dans la rédaction des demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles. Le tableau de bord intégrant l'ensemble des mesures PALM 2007, 2012 et 2016, avec les informations sur leur avancement, a été actualisé au 31 décembre 2022.

CONCEPT LOGISTIQUE POUR

L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE

Le Bureau SDOL accompagne l'étude lancée par le Canton de Vaud visant à mieux prendre en compte le transport de marchandises dans les politiques publiques. À ce titre, le Bureau SDOL participe aux séances techniques et décisionnelles.

AGGLOMÉRATIONS VAUDOISES

Depuis 2017, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) met sur pied des rencontres régulières avec l'ensemble des actrices et acteurs des agglomérations vaudoises. Ces rencontres se font sous la forme d'informations et de discussions ou d'ateliers participatifs. Une rencontre de ce type a eu lieu durant l'année 2022.